



MACKENZIE
Placements

GAMME DE FONDS ■ QUADRUS

**AVIS DE CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES
DES PORTEURS DE TITRES
ET
CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS**

**ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES DES PORTEURS DE TITRES
DEVANT AVOIR LIEU LE 21 JANVIER 2019**

Le 17 décembre 2018

Avis de convocation aux assemblées extraordinaires

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE Corporation Financière Mackenzie (« **Mackenzie** ») tiendra une assemblée extraordinaire (chacune, une « **assemblée extraordinaire** ») des investisseurs de chacun des organismes de placement collectif marqués d'un astérisque (*) dans le tableau ci-après (chacun, un « **Fonds** »), afin d'examiner des résolutions se rapportant aux fusions de fonds proposées ci-après résumées (chacune, une « **fusion** ») et de voter sur ces résolutions ainsi que de délibérer de toute autre affaire des Fonds pouvant être dûment soumise aux assemblées ou à leur reprise en cas d'ajournement. Chaque fusion est plus amplement décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations (la « **circulaire** ») accompagnant le présent avis. Chaque assemblée extraordinaire aura lieu simultanément dans les bureaux de Mackenzie, au 1^{er} étage, 180 Simcoe Street, à Toronto, en Ontario, le 21 janvier 2019 à 9 h (heure avancée de l'Est). Si elles sont approuvées, les fusions devraient être mises en œuvre vers le 8 février 2019.

Fusions de fonds proposées

Fonds en dissolution	Fonds prorogé
Fonds d'obligations à court terme (Portico)*	Fonds du marché monétaire
Fonds d'obligations à rendement réel (Portico)*	Fonds d'obligations de base (Portico)
Catégorie Actions canadiennes*	Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)*
Catégorie Titres spécialisés nord-américains*	Catégorie Mackenzie Croissance moyennes capitalisations américaines*
Catégorie Actions américaines et internationales*	Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) (<i>auparavant</i> , Catégorie Actions mondiales (Setanta))*
Catégorie Titres spécialisés américains et internationaux*	Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) (<i>auparavant</i> , Catégorie Actions mondiales (Setanta))*
Fonds de valeur américain (Gestion des capitaux London)*	Fonds de valeur américain (Putnam)

* Les investisseurs de ces Fonds voteront sur les fusions proposées, selon le cas.

Vous avez le droit de voter à une assemblée extraordinaire si vous étiez un porteur inscrit du Fonds concerné à la fermeture des bureaux le 4 décembre 2018.

Si vous êtes en droit de voter, mais n'êtes pas en mesure d'assister à une assemblée extraordinaire, vous pouvez exercer vos droits de vote en utilisant le formulaire de procuration, qui vous a été envoyé par la poste vers le 17 décembre 2018, de l'une des trois façons suivantes :

1. en accédant au site www.secureonlinevote.com, en inscrivant le numéro de contrôle à 12 chiffres qui figure sur votre formulaire de procuration et en suivant les instructions simples qui vous seront données sur ce site;
2. en transmettant par télécopieur votre formulaire de procuration rempli à Market Connections au numéro sans frais 1 888 496-1548;
3. en retournant votre formulaire de procuration daté et signé au moyen de l'enveloppe affranchie jointe à la présente trousse adressée à Proxy Processing au 94 Scarsdale Road, North York (Ontario) M3B 9Z9.

Pour être valide à une assemblée extraordinaire, votre procuration doit nous parvenir au plus tard à 17 h (heure avancée de l'Est) le 18 janvier 2019.

Aux assemblées extraordinaires, le quorum sera constitué d'au moins deux investisseurs du Fonds concerné, qui sont présents ou représentés par procuration. Si le quorum n'est pas atteint à une assemblée extraordinaire, cette dernière sera reportée au 23 janvier 2019 ou à toute autre date que Mackenzie peut déterminer, à la même heure et au même endroit.

Mackenzie, en qualité de gestionnaire des Fonds, vous recommande de voter en faveur des fusions.

La gouvernance des Fonds relève du comité d'examen indépendant des Fonds (le « CEI »), qui a été créé pour examiner, entre autres choses, les conflits d'intérêts qui lui sont transmis par Mackenzie, en sa qualité de gestionnaire des Fonds. Le CEI des Fonds a examiné chaque fusion et a déterminé que chaque fusion, si elle était mise en œuvre, aboutirait à un résultat juste et raisonnable pour les Fonds.

Bien que le CEI ait déterminé que la mise en œuvre de chaque fusion aboutirait à un résultat juste et raisonnable pour les Fonds, **il ne lui appartient pas de recommander aux porteurs de titres de voter en faveur des fusions.**

D'autres renseignements sur chaque Fonds se trouvent dans son prospectus simplifié, sa notice annuelle, son dernier aperçu du fonds déposé, son plus récent rapport de la direction sur le rendement du fonds et ses derniers états financiers intermédiaires et annuels. Vous pouvez obtenir ces documents gratuitement de l'une des manières suivantes :

- en accédant au site Web de la Gamme de Fonds Quadrus à l'adresse www.gammedefondsquadrus.com ou au site Web de Mackenzie au www.placementsmackenzie.com;
- en accédant au site Web de SEDAR au www.sedar.com;
- en transmettant un courriel à Mackenzie à service@mackenzieinvestments.com;
- en communiquant avec Mackenzie sans frais pendant les heures normales de bureau au 1 800 387-0615 (service bilingue), au 1 800 387-0614 (service en anglais de l'extérieur de Toronto), au 416 922-3217 (service en anglais de Toronto) ou au 1 888 465-1668 (service aux investisseurs asiatiques);
- en envoyant une demande à Mackenzie par télécopieur au 416 922-5660 (dans le grand Toronto) ou sans frais au 1 866 766-6623;
- en envoyant une demande à Mackenzie par la poste au 180 Queen Street West, Toronto (Ontario) M5V 3K1.

DATÉ du 17 décembre 2018.

Par ordre du conseil d'administration de Corporation Financière Mackenzie (en qualité de gestionnaire des Fonds)



Rhonda Goldberg
Secrétaire

et, le cas échéant,

Par ordre du conseil d'administration de Corporation Financière Capital Mackenzie



Nick Westlind
Secrétaire

et, le cas échéant,

Par ordre du conseil d'administration de Société de Placement Multi-Catégories



Nick Westlind
Secrétaire



MACKENZIE
Placements

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS

Le 17 décembre 2018

Fonds d'obligations à court terme (Portico)
Fonds d'obligations à rendement réel (Portico)
Fonds de valeur américain (Gestion des capitaux London)

(collectivement, les « **Fonds constitués en fiducie** »)

Catégorie Actions canadiennes
Catégorie Titres spécialisés nord-américains
Catégorie Actions américaines et internationales
Catégorie Titres spécialisés américains et internationaux
Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)
Catégorie Mackenzie Croissance moyennes capitalisations américaines
Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) (*auparavant*, Catégorie Actions mondiales (Setanta))

(collectivement, les « **Fonds constitués en société** »)

(les Fonds constitués en fiducie et les Fonds constitués en société sont appelés collectivement les « **Fonds** », et chacun d'eux est appelé un « **Fonds** »)

ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES DES PORTEURS DE TITRES DEVANT AVOIR LIEU LE 21 JANVIER 2019

Table des matières

Avis de convocation aux assemblées extraordinaires	1
Circulaire de sollicitation de procurations.....	1
Sollicitation par la direction	1
Fusion proposée du Fonds d'obligations à court terme (Portico) avec le Fonds du marché monétaire.....	2
Fusion proposée du Fonds d'obligations à rendement réel (Portico) avec le Fonds d'obligations de base (Portico)	9
Fusion proposée de la Catégorie Actions canadiennes avec la Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)	15
Fusion proposée de la Catégorie Titres spécialisés nord-américains avec la Catégorie Mackenzie Croissance moyennes capitalisations américaines	24
Fusion proposée de la Catégorie Actions américaines et internationales avec la Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) (auparavant, Catégorie Actions mondiales (Setanta)).....	34
Fusion proposée de la Catégorie Titres spécialisés américains et internationaux avec la Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) (auparavant, Catégorie Actions mondiales (Setanta))	44
Fusion proposée du Fonds de valeur américain (Gestion des capitaux London) avec le Fonds de valeur américain (Putnam)	53
Procédure concernant les fusions proposées	60
Incidences fiscales fédérales canadiennes pour les porteurs de titres d'un Fonds en dissolution.....	61
Frais et charges payables par les Fonds	63
Approbation des résolutions	63
Procédure de vote.....	64
Intérêt de Corporation Financière Mackenzie dans les fusions.....	65
Recommandation.....	69
Auditeur.....	69
Si vous ne souhaitez pas participer à une fusion.....	69
Pour de plus amples renseignements.....	70
Attestations	70
ANNEXE A – RÉOLUTIONS	72

Circulaire de sollicitation de procurations

Le 17 décembre 2018

Sollicitation par la direction

La présente circulaire de sollicitation de procurations (la « **circulaire** ») est fournie par Corporation Financière Mackenzie (« **Mackenzie** »), gestionnaire des Fonds.

Mackenzie tiendra pour chaque Fonds une assemblée extraordinaire des investisseurs (chacune, une « **assemblée extraordinaire** ») à ses bureaux, au 1^{er} étage, 180 Simcoe Street, à Toronto, en Ontario, le 21 janvier 2019 à 9 h (heure avancée de l'Est) (les « **date et heure de l'assemblée** ») afin d'examiner les résolutions pertinentes jointes à l'annexe A des présentes (chacune, une « **résolution** ») qui visent l'approbation des fusions décrites dans la présente circulaire (chacune, une « **fusion** ») et de voter sur ces résolutions. Les assemblées extraordinaires se tiendront simultanément aux date et heure de l'assemblée. Si une assemblée extraordinaire est ajournée, elle sera reprise à la même heure et au même endroit le 23 janvier 2019 ou à toute autre date que Mackenzie peut déterminer (les « **date et heure de la reprise** »).

Mackenzie, en sa qualité de gestionnaire des Fonds, fournit la présente circulaire relativement à la sollicitation de procurations qui seront utilisées aux assemblées extraordinaires. Mackenzie fait cette sollicitation au nom des Fonds. Mackenzie ou ses mandataires peuvent solliciter ces procurations par la poste, en personne, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.

La sollicitation de procurations est également faite par Services d'investissement Quadrus Itée (« Quadrus »), placeur principal des Fonds et courtier par l'entremise duquel les titres des Fonds sont vendus. Quadrus et Mackenzie sont des filiales indirectes de Corporation Financière Power.

Sauf indication contraire, les renseignements présentés dans la présente circulaire ne sont valides qu'en date du 19 novembre 2018.

Fusion proposée du Fonds d'obligations à court terme (Portico) avec le Fonds du marché monétaire

Proposition

À l'assemblée extraordinaire du Fonds d'obligations à court terme (Portico) (aux fins de la présente partie, le « **Fonds en dissolution** »), les investisseurs du Fonds en dissolution seront appelés à examiner une résolution approuvant la fusion (aux fins de la présente partie, la « **fusion** ») du Fonds en dissolution avec le Fonds du marché monétaire (aux fins de la présente partie, le « **Fonds prorogé** ») et à voter sur cette résolution. Si la fusion obtient toutes les approbations requises des investisseurs et des organismes de réglementation, le Fonds en dissolution devrait fusionner avec le Fonds prorogé après la fermeture des bureaux vers le 8 février 2019 (la « **date de la fusion** »).

Motifs de la fusion proposée et contexte

Rendement du Fonds en dissolution

La fusion est proposée parce que le Fonds en dissolution a procuré aux investisseurs des rendements décevants depuis sa création en juillet 2013. Il a sous-performé par rapport à son indice de référence, l'indice obligataire à court terme FTSE Canada, au cours des périodes indiquées dans le tableau qui suit.

	Période				
	Exercice clos le 31 octobre 2018	Exercice clos le 31 octobre 2017	Exercice clos le 31 octobre 2016	Exercice clos le 31 octobre 2015	Exercice clos le 31 octobre 2014
Fonds d'obligations à court terme (Portico) – série Quadrus	-0,93 %	-0,78 %	0,90 %	1,05 %	1,04 %
Indice obligataire à court terme FTSE Canada	0,12 %	-0,13 %	2,05 %	2,74 %	2,56 %

Rendement du Fonds prorogé

Le Fonds prorogé, géré par l'équipe des titres à revenu fixe de Mackenzie, a procuré de meilleurs rendements que le Fonds en dissolution sur des périodes de une, de trois et de cinq années, et ce, même s'il présente un profil de risque plus faible que le Fonds en dissolution. En effet, le Fonds prorogé est un fonds de marché monétaire qui investit dans des bons du Trésor et des titres de créance à court terme de gouvernements et de sociétés. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Rendement** » qui figure ci-après dans la présente partie. Le rendement historique n'est pas garant des rendements futurs.

Réduction des frais de gestion et/ou des frais d'administration

Si la fusion est réalisée, les porteurs de certaines séries de titres du Fonds en dissolution (aux fins de la présente partie, les « **titres du Fonds en dissolution** ») profiteront aussi d'une réduction des frais de gestion et/ou des frais d'administration sur les séries de titres correspondantes du Fonds prorogé (aux fins de la présente partie, les « **titres du Fonds prorogé** ») qu'ils recevront par suite de la fusion.

En particulier, comme l'indique le tableau sous la rubrique « **Frais et charges** » qui figure ci-après dans la présente partie, si la fusion est réalisée, les porteurs de titres de série Quadrus, de série H, de série HW, de série L, de série QF et de série QFW du Fonds

en dissolution paieront des frais de gestion inférieurs et les porteurs de titres de série Quadrus, de série H et de série QF du Fonds en dissolution paieront des frais d'administration inférieurs sur les séries de titres correspondantes du Fonds prorogé qu'ils recevront en échange de leurs titres du Fonds en dissolution par suite de la fusion.

Procédure concernant la fusion proposée

Veillez vous reporter à la rubrique « **Procédure concernant les fusions proposées – Fusion d'un Fonds constitué en fiducie avec un Fonds constitué en fiducie** » à la page 60 pour obtenir des renseignements sur la procédure concernant la fusion proposée.

Incidences fiscales de la fusion pour les porteurs de titres du Fonds en dissolution

Avant la date de la fusion, vous pourriez recevoir du Fonds en dissolution une distribution de revenu net (y compris des dividendes canadiens) et/ou de gains en capital nets réalisés, dans la mesure nécessaire pour que le Fonds en dissolution n'ait pas d'impôt sur le revenu à payer. En date de la mi-août 2018, Mackenzie ne prévoit pas que la fusion entraînera le versement par le Fonds en dissolution d'une distribution à ses porteurs de titres avant la date de la fusion, mais cette prévision pourrait changer avant cette date selon les fluctuations du marché ou les mesures prises par le gestionnaire de portefeuille et/ou les porteurs de titres. La distribution sera automatiquement réinvestie dans des titres du Fonds en dissolution.

Comme le nombre d'investisseurs du Fonds en dissolution pourrait être insuffisant pour réaliser la fusion avec report d'impôt conformément aux lois applicables, Mackenzie a décidé de la réaliser avec imposition. Par conséquent, à la date de la fusion, l'échange de vos titres du Fonds en dissolution contre des titres du Fonds prorogé se fera avec imposition. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Incidences fiscales fédérales canadiennes pour les porteurs de titres du Fonds en dissolution – Fusion imposable d'un Fonds constitué en fiducie avec un Fonds constitué en fiducie ou fusion imposable d'un Fonds constitué en société avec un Fonds constitué en société** » à la page 62 pour obtenir un résumé général des incidences fiscales de la fusion et à la rubrique « **Incidences fiscales** » du prospectus simplifié du Fonds prorogé pour obtenir un résumé des incidences fiscales découlant de la détention de titres du Fonds prorogé après la fusion.

Changement de série proposé pour la mise en œuvre de la fusion

La série du Fonds prorogé dont vous recevrez des titres par suite de la fusion dépend de la série de titres du Fonds en dissolution que vous détenez, comme l'indique le tableau suivant.

Titres du Fonds en dissolution que vous détenez	Titres du Fonds prorogé que vous recevrez
Série Quadrus	Série Quadrus
Série H	Série H
Série HW	Série HW
Série L	Série L
Série N	Série N
Série QF	Série QF
Série QFW	Série QFW

Sommaire des titres avec droit de vote

Le Fonds en dissolution est autorisé à émettre un nombre illimité de titres de chaque série. Le tableau suivant indique le nombre de titres de chaque série du Fonds en dissolution qui étaient émis et en circulation au 4 décembre 2018 (aux fins de la présente partie, les « titres avec droit de vote »).

Série	Nombre de titres avec droit de vote
Série Quadrus	433 453,745
Série H	31 622,176
Série HW	23 613,699
Série L	331 908,686
Série N	692 670,800
Série QF	15 438,913
Série QFW	100,777
Total	1 528 808,796

Principaux porteurs

Au 4 décembre 2018, aucun investisseur ne détenait 10 % ou plus des titres avec droit de vote du Fonds en dissolution.

Si Mackenzie ou un Fonds est directement propriétaire de titres avec droit de vote du Fonds en dissolution, il s'abstiendra de voter à leur égard à l'assemblée extraordinaire.

À la fermeture des bureaux le 30 novembre 2018, les administrateurs et les membres de la haute direction de Mackenzie étaient propriétaires de moins de 1 % des titres avec droit de vote du Fonds en dissolution.

Frais et charges

Comme l'indique le tableau suivant, si la fusion est réalisée, les porteurs de titres du Fonds en dissolution paieront les mêmes frais de gestion et les mêmes frais d'administration à l'égard des séries correspondantes des titres du Fonds prorogé qu'ils recevront en échange de leurs titres du Fonds en dissolution par suite de la fusion, à l'exception des porteurs de titres de série Quadrus, de série H, de série HW, de série L, de série QF et de série QFW du Fonds en dissolution, qui paieront des frais de gestion inférieurs et des porteurs de titres de série Quadrus, de série H et de série QF du Fonds en dissolution, qui paieront des frais d'administration inférieurs.

Le tableau suivant indique, pour chaque série du Fonds en dissolution et chaque série du Fonds prorogé visées par la fusion, lorsqu'ils sont disponibles, les frais de gestion et les frais d'administration courants payables et le ratio des frais de gestion annualisé (le « RFG ») pour le semestre clos le 30 septembre 2018, soit la dernière période close du Fonds en dissolution et du Fonds prorogé pour laquelle de l'information financière a été publiée.

	Fonds en dissolution				Fonds prorogé			
	Série	FG	FA	RFG ¹	Série	FG	FA	RFG ¹
Frais de gestion courants (« FG »), frais d'administration courants (« FA ») et ratio des frais de gestion (annualisé) pour le semestre clos le 30 septembre 2018 (« RFG »)	Série Quadrus	1,10 %	0,17 %	1,43 %	Série Quadrus	0,75 %	0,10 %	0,95 %
	Série H	0,60 %	0,15 %	0,84 %	Série H	0,50 %	0,10 %	0,67 %
	Série HW	0,50 %	0,15 %	0,73 %	Série HW	0,35 %	0,15 %	0,56 %
	Série L	1,00 %	0,15 %	1,30 %	Série L	0,60 %	0,15 %	0,82 %
	Série N	Négociables	Négociables	0,01 %	Série N	Négociables	Négociables	0,00 %
	Série QF	0,60 %	0,17 %	0,87 %	Série QF	0,50 %	0,10 %	0,65 %
	Série QFW	0,50 %	0,15 %	0,74 %	Série QFW	0,35 %	0,15 %	0,57 %

¹ Le RFG de chaque série se compose des frais de gestion, des frais d'administration et des autres charges du fonds qui s'appliquent à cette série. Les RFG indiqués ont été établis après la levée ou l'absorption de frais par Mackenzie.

Le tableau suivant indique les frais de gestion et les frais d'administration versés par le Fonds en dissolution pour l'exercice clos le 31 mars 2018 et la période allant du 1^{er} avril 2018 au 19 novembre 2018.

Frais	Montant (\$)
Frais de gestion	30 527,86 \$
Frais d'administration	10 304,31 \$

Rendement

Le tableau suivant indique les rendements annuels composés de chaque série du Fonds en dissolution et de chaque série du Fonds prorogé visées par la fusion au cours de la dernière année ainsi que des deux, trois, cinq et dix dernières années, calculés au 19 novembre 2018.

Rendements annuels au 19 novembre 2018 ¹	Fonds en dissolution						Fonds prorogé					
	Série	Période (années)					Série	Période (années)				
		1	2	3	5	10		1	2	3	5	10
	Série Quadrus	-0,5 %	-0,5 %	-0,1 %	0,3 %	-	Série Quadrus	0,7 %	0,4 %	0,3 %	0,2 %	0,3 %
	Série H	0,0 %	0,1 %	0,4 %	0,9 %	-	Série H	1,0 %	0,6 %	0,5 %	0,4 %	0,4 %
	Série HW	-	-	-	-	-	Série HW	-	-	-	-	-
	Série L	-0,4 %	-0,3 %	0,0 %	0,5 %	-	Série L	0,8 %	0,5 %	0,4 %	0,4 %	-
	Série N	0,9 %	1,0 %	1,3 %	1,8 %	-	Série N	1,7 %	1,3 %	1,2 %	1,2 %	-
	Série QF	0,0 %	0,1 %	-	-	-	Série QF	1,0 %	0,7 %	-	-	-
	Série QFW	-	-	-	-	-	Série QFW	-	-	-	-	-

¹ Les rendements de ces séries sont calculés en fonction du rendement composé et du rendement total en dollars canadiens.

Comparaison du Fonds en dissolution avec le Fonds prorogé

Le tableau suivant présente les objectifs et les stratégies de placement, les gestionnaires de portefeuille et la valeur liquidative du Fonds en dissolution et du Fonds prorogé au 19 novembre 2018.

	Fonds en dissolution	Fonds prorogé
Objectifs de placement	<p>Le Fonds cherche à offrir un niveau de revenu équivalant aux titres à revenu fixe à court terme. Pour ce faire, il investit principalement dans des titres à revenu fixe à court terme de qualité supérieure, émis par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux du Canada ou par des sociétés canadiennes.</p> <p>Le Fonds peut obtenir cette exposition en investissant directement dans des titres ou en investissant dans des titres d'autres fonds d'investissement, ou des deux façons.</p>	<p>Le Fonds cherche à maximiser le revenu en préservant la valeur du capital et en assurant la liquidité. Il investit principalement dans des effets du marché monétaire canadiens comme des bons du Trésor et des titres de créance à court terme de gouvernements et de sociétés.</p>
Stratégies de placement	<p>En général, le Fonds investira de 50 % à 100 % de ses actifs dans des titres à revenu fixe émis par les gouvernements ou les sociétés du Canada et dont les échéances sont de cinq ans ou moins. Cependant, le Fonds peut investir un pourcentage moins important de ses actifs dans ces titres lorsque le gestionnaire de portefeuille juge que cela pourrait être avantageux pour les épargnants du Fonds. Le Fonds peut également acheter des dépôts à terme, des bons du Trésor et des instruments du marché monétaire.</p> <p>Le Fonds peut investir dans des obligations dont la qualité est inférieure à celle d'un bon placement. Les titres à revenu fixe du Fonds devraient être assortis d'une note moyenne et pondérée d'au moins « BBB », notes attribuées par Standard & Poor's ou par une agence de notation équivalente.</p> <p>Le gestionnaire de portefeuille privilégie l'analyse de crédit, la sélection judicieuse des titres et le rajustement de la durée moyenne pondérée à l'échéance du portefeuille du Fonds.</p> <p>Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de ses actifs dans des biens étrangers.</p> <p>Le Fonds peut investir dans des obligations libellées dans des devises autres que le dollar canadien. Selon ses prévisions quant au taux de change, le gestionnaire de portefeuille peut couvrir en dollars canadiens les placements faits en monnaies étrangères.</p> <p>Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision de conditions de marché défavorables ou en réponse à de telles conditions et/ou pour combler ses besoins de trésorerie.</p> <p>Selon les conditions du marché, le style de placement du gestionnaire de portefeuille peut donner lieu à un taux de rotation des titres en portefeuille supérieur à celui de fonds</p>	<p>Le Fonds maintient l'équilibre entre la liquidité et le revenu nécessaires en gérant un portefeuille constitué d'effets du marché monétaire à court terme qui échoient à intervalle régulier. Le Fonds n'a pas recours aux dérivés.</p> <p>Le Fonds peut détenir jusqu'à 30 % de ses actifs dans des placements étrangers.</p> <p>Le prix unitaire des titres des séries Quadrus, RB, H, L et N devrait demeurer constant à 10 \$ car le revenu du Fonds est crédité aux comptes des épargnants quotidiennement. La politique du Fonds en matière de distributions est décrite à la rubrique « Politique en matière de distributions » du prospectus simplifié du Fonds.</p> <p>Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements décrites à la rubrique « Introduction à la partie B – Quels types de placement le Fonds fait-il? » du prospectus simplifié du Fonds, le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres. S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.</p>

	Fonds en dissolution	Fonds prorogé
Stratégies de placement (suite)	<p>gérés de façon moins dynamique. En règle générale, plus le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds est élevé, plus ses frais d'opérations sont élevés. Toutefois, puisque le présent Fonds détient des produits à revenu fixe qui sont négociés hors bourse, dans certains cas, un taux de rotation des titres en portefeuille élevé pourrait avoir pour effet de réduire les frais d'opérations. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds est élevé, plus il est probable que vous receviez une distribution de gains en capital du Fonds, qui pourrait être imposable si vous détenez vos titres du Fonds à l'extérieur d'un régime enregistré. Il n'y a aucun lien prouvé entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un OPC.</p> <p>Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « Fonds de fonds » à la rubrique « Frais et charges » du prospectus simplifié du Fonds pour obtenir de plus amples renseignements.</p> <p>Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements décrites à la rubrique « Introduction à la partie B – Quels types de placement le Fonds fait-il? » du prospectus simplifié du Fonds, le Fonds peut faire ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture; • conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres; • réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les épargnants); • investir dans l'or et l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux. <p>S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.</p>	
Gestionnaires de portefeuille	Janet Salter, Jenny Wan, Gestion d'investissements Portico	Steve Locke, Mackenzie
Valeur liquidative	38 307 814,67 \$	135 376 423,33 \$

Recommandation

Mackenzie vous recommande de voter en faveur de la fusion proposée telle qu'elle est décrite dans la résolution pertinente jointe à l'annexe A.

Fusion proposée du Fonds d'obligations à rendement réel (Portico) avec le Fonds d'obligations de base (Portico)

Proposition

À l'assemblée extraordinaire du Fonds d'obligations à rendement réel (Portico) (aux fins de la présente partie, le « **Fonds en dissolution** »), les investisseurs du Fonds en dissolution seront appelés à examiner une résolution approuvant la fusion (aux fins de la présente partie, la « **fusion** ») du Fonds en dissolution avec le Fonds d'obligations de base (Portico) (aux fins de la présente partie, le « **Fonds prorogé** ») et à voter sur cette résolution. Si la fusion obtient toutes les approbations requises des investisseurs et des organismes de réglementation, le Fonds en dissolution devrait fusionner avec le Fonds prorogé après la fermeture des bureaux vers le 8 février 2019 (la « **date de la fusion** »).

Motifs de la fusion proposée et contexte

Mandat de placement du Fonds prorogé

La fusion est proposée parce que le mandat de placement du Fonds prorogé est plus large et plus souple que celui du Fonds en dissolution.

Les deux Fonds sont gérés par Gestion d'investissements Portico, l'équipe des titres à revenu fixe de Quadrus, mais le mandat de placement du Fonds prorogé donne la souplesse voulue pour investir dans des titres qui offrent une protection contre l'inflation, y compris des obligations à rendement réel, lorsque le gestionnaire de portefeuille estime qu'il est approprié de le faire. Mackenzie croit que cette souplesse se traduira par un meilleur potentiel de rendement pour les investisseurs.

De plus, le mandat de placement plus étroit du Fonds en dissolution, qui investit principalement dans des titres à revenu fixe offrant une protection contre l'inflation, n'a pas attiré suffisamment d'investisseurs.

Réduction des frais de gestion

Si la fusion est réalisée, les porteurs de certaines séries de titres du Fonds en dissolution (aux fins de la présente partie, les « **titres du Fonds en dissolution** ») profiteront aussi d'une réduction des frais de gestion sur les séries de titres correspondantes du Fonds prorogé (aux fins de la présente partie, les « **titres du Fonds prorogé** ») qu'ils recevront par suite de la fusion.

Comme l'indique le tableau sous la rubrique « **Frais et charges** » qui figure ci-après dans la présente partie, si la fusion est réalisée, les porteurs de titres de série H, de série HW, de série L, de série QF et de série QFW du Fonds en dissolution paieront des frais de gestion inférieurs.

Procédure concernant la fusion proposée

Veillez vous reporter à la rubrique « **Procédure concernant les fusions proposées – Fusion d'un Fonds constitué en fiducie avec un Fonds constitué en fiducie** » à la page 60 pour obtenir des renseignements sur la procédure concernant la fusion proposée.

Incidences fiscales de la fusion pour les porteurs de titres du Fonds en dissolution

Généralités

Avant la date de la fusion, vous pourriez recevoir du Fonds en dissolution une distribution de revenu net (y compris des dividendes canadiens) et/ou de gains en capital nets réalisés, dans la mesure nécessaire pour que le Fonds en dissolution n'ait pas d'impôt sur le revenu à payer. En date de la mi-août 2018, Mackenzie ne prévoit pas que la fusion entraînera le versement par le Fonds en dissolution d'une distribution à ses porteurs de titres avant la date de la fusion, mais cette prévision pourrait changer avant cette date selon les fluctuations du marché ou les mesures prises par le gestionnaire de portefeuille et/ou les porteurs de titres. La distribution sera automatiquement réinvestie dans des titres du Fonds en dissolution.

Afin de préserver les pertes en capital déductibles du Fonds prorogé décrites à la rubrique « **Prévision concernant les pertes en capital déductibles en date d'août 2018** », nous avons décidé de réaliser la fusion avec imposition. Par conséquent, à la date de la fusion, l'échange de vos titres du Fonds en dissolution contre des titres du Fonds prorogé se fera avec imposition. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Incidences fiscales fédérales canadiennes pour les porteurs de titres du Fonds en dissolution – Fusion imposable d'un Fonds constitué en fiducie avec un Fonds constitué en fiducie ou fusion imposable d'un Fonds constitué en société avec un Fonds constitué en société** » à la page 62 pour obtenir un résumé général des incidences fiscales de la fusion et à la rubrique « **Incidences fiscales** » du prospectus simplifié du Fonds prorogé pour obtenir un résumé des incidences fiscales découlant de la détention de titres du Fonds prorogé après la fusion.

Prévision concernant les pertes en capital déductibles en date d'août 2018

En date de la mi-août 2018, Mackenzie estime que le Fonds en dissolution aura, vers la date de la fusion, des pertes en capital déductible d'environ 730 000 \$. Si la fusion est réalisée, ces pertes en capital déductible, qui représentent environ 6 % de la valeur liquidative du Fonds en dissolution, deviendront caduques vers la date de la fusion. En revanche, en date de la mi-août 2018, Mackenzie estime que le Fonds prorogé aura des pertes en capital déductibles d'environ 1,5 million de dollars, ce qui représenterait environ 1,1 % de la valeur liquidative du Fonds prorogé juste avant la fusion. Mackenzie croit néanmoins que la fusion est dans l'intérêt des investisseurs.

Changement de série proposé pour la mise en œuvre de la fusion

La série du Fonds prorogé dont vous recevrez des titres par suite de la fusion dépend de la série de titres du Fonds en dissolution que vous détenez, comme l'indique le tableau suivant.

Titres du Fonds en dissolution que vous détenez	Titres du Fonds prorogé que vous recevrez
Série Quadrus	Série Quadrus
Série H	Série H
Série HW	Série HW
Série L	Série L
Série N	Série N
Série QF	Série QF
Série QFW	Série QFW

Sommaire des titres avec droit de vote

Le Fonds en dissolution est autorisé à émettre un nombre illimité de titres de chaque série. Le tableau suivant indique le nombre de titres de chaque série du Fonds en dissolution qui étaient émis et en circulation au 4 décembre 2018 (aux fins de la présente partie, les « titres avec droit de vote »).

Série	Nombre de titres avec droit de vote
Série Quadrus	146 869,463
Série H	526,403
Série HW	101,156
Série L	46 206,151
Série N	92 455,150
Série QF	16 747,764
Série QFW	5 248,779
Total	308 154,866

Principaux porteurs

Au 4 décembre 2018, un investisseur détenait 10 % ou plus des titres avec droit de vote du Fonds en dissolution :

Investisseur	Nombre de titres avec droit de vote détenus	Pourcentage des titres avec droit de vote
10727334 CANADA INC.	39 433,569	12,92 %

Si Mackenzie ou un Fonds est directement propriétaire de titres avec droit de vote du Fonds en dissolution, il s'abstiendra de voter à leur égard à l'assemblée extraordinaire.

À la fermeture des bureaux le 30 novembre 2018, les administrateurs et les membres de la haute direction de Mackenzie étaient propriétaires de moins de 1 % des titres avec droit de vote du Fonds en dissolution.

Frais et charges

Comme l'indique le tableau suivant, si la fusion est réalisée, les porteurs de titres du Fonds en dissolution paieront les mêmes frais de gestion et les mêmes frais d'administration à l'égard des séries correspondantes des titres du Fonds prorogé qu'ils recevront en échange de leurs titres du Fonds en dissolution par suite de la fusion, à l'exception des porteurs de titres de série H, de série HW, de série L, de série QF et de série QFW du Fonds en dissolution, qui paieront des frais d'administration inférieurs.

Le tableau suivant indique, pour chaque série du Fonds en dissolution et chaque série du Fonds prorogé visées par la fusion, lorsqu'ils sont disponibles, les frais de gestion et les frais d'administration courants payables et le ratio des frais de gestion annualisé (le « RFG ») pour le semestre clos le 30 septembre 2018, soit la dernière période close du Fonds en dissolution et du Fonds prorogé pour laquelle de l'information financière a été publiée.

	Fonds en dissolution				Fonds prorogé			
	Série	FG	FA	RFG ¹	Série	FG	FA	RFG ¹
Frais de gestion courants (« FG »), frais d'administration courants (« FA ») et ratio des frais de gestion (annualisé) pour le semestre clos le 30 septembre 2018 (« RFG »)	Série Quadrus	1,30 %	0,17 %	1,70 %	Série Quadrus	1,30 %	0,17 %	1,65 %
	Série H	0,70 %	0,15 %	1,01 %	Série H	0,65 %	0,15 %	0,89 %
	Série HW	0,50 %	0,15 %	0,75 %	Série HW	0,45 %	0,15 %	0,68 %
	Série L	1,05 %	0,15 %	1,40 %	Série L	1,00 %	0,15 %	1,29 %
	Série N	Négociables	Négociables	0,04 %	Série N	Négociables	Négociables	0,00 %
	Série QF	0,70 %	0,17 %	1,03 %	Série QF	0,65 %	0,17 %	0,90 %
	Série QFW	0,50 %	0,15 %	0,73 %	Série QFW	0,45 %	0,15 %	0,68 %

¹ Le RFG de chaque série se compose des frais de gestion, des frais d'administration et des autres charges du fonds qui s'appliquent à cette série. Les RFG indiqués ont été établis après la levée ou l'absorption de frais par Mackenzie.

Le tableau suivant indique les frais de gestion et les frais d'administration versés par le Fonds en dissolution pour l'exercice clos le 31 mars 2018 et la période allant du 1^{er} avril 2018 au 19 novembre 2018.

Frais	Montant (\$)
Frais de gestion	2 229,99 \$
Frais d'administration	777,79 \$

Rendement

Le tableau suivant indique les rendements annuels composés de chaque série du Fonds en dissolution et de chaque série du Fonds prorogé visées par la fusion au cours de la dernière année ainsi que des deux, trois, cinq et dix dernières années, calculés au 19 novembre 2018.

Rendements annuels au 19 novembre 2018 ¹	Fonds en dissolution					Fonds prorogé						
	Série	Période (années)					Série	Période (années)				
		1	2	3	5	10		1	2	3	5	10
	Série Quadrus	-0,7 %	-2,1 %	0,1 %	1,4 %	-	Série Quadrus	-1,7 %	-0,6 %	0,3 %	1,5 %	2,7 %
	Série H	-0,1 %	-1,4 %	-	-	-	Série H	-1,0 %	0,1 %	1,0 %	2,3 %	3,5 %
	Série HW	-	-	-	-	-	Série HW	-	-	-	-	-
	Série L	-0,4 %	-1,8 %	0,5 %	1,8 %	-	Série L	-1,4 %	-0,3 %	0,6 %	2,0 %	-
	Série N	0,9 %	-0,5 %	1,9 %	-	-	Série N	-0,1 %	1,0 %	1,9 %	3,3 %	-
	Série QF	-0,1 %	-1,3 %	-	-	-	Série QF	-1,0 %	0,2 %	-	-	-
	Série QFW	-	-	-	-	-	Série QFW	-	-	-	-	-

¹ Les rendements de ces séries sont calculés en fonction du rendement composé et du rendement total en dollars canadiens.

Comparaison du Fonds en dissolution avec le Fonds prorogé

Le tableau suivant présente les objectifs et les stratégies de placement, les gestionnaires de portefeuille et la valeur liquidative du Fonds en dissolution et du Fonds prorogé au 19 novembre 2018.

	Fonds en dissolution	Fonds prorogé
Objectifs de placement	<p>Le Fonds cherche à offrir aux épargnants un revenu d'intérêts ainsi qu'une protection contre l'inflation et ses effets sur les fonds d'obligations.</p> <p>Pour atteindre cet objectif, le Fonds effectue principalement des placements dans des obligations dont le capital et les coupons sont indexés sur l'inflation.</p> <p>Le Fonds peut obtenir cette exposition en investissant directement dans des titres ou en investissant dans des titres d'autres fonds d'investissement, ou des deux façons.</p>	<p>Le Fonds cherche à procurer un revenu d'intérêts et une plus-value modérée du capital en investissant principalement dans des obligations émises par les gouvernements au Canada et des obligations de sociétés canadiennes de qualité.</p>
Stratégies de placement	<p>En général, le Fonds investira de 50 % à 100 % de ses actifs dans des obligations à rendement réel émises par les gouvernements fédéral et provinciaux. Cependant, le Fonds peut investir un pourcentage moins important de ses actifs dans ces titres lorsque le gestionnaire de portefeuille juge que cela pourrait être avantageux pour les épargnants du Fonds.</p> <p>Le Fonds peut également investir jusqu'à 30 % de ses actifs dans des obligations à rendement réel de gouvernements étrangers.</p> <p>En général, une obligation à rendement réel est une obligation procurant un taux de rendement qui exclut l'effet de l'inflation.</p> <p>Le Fonds peut également effectuer des placements dans des obligations indexées au taux d'inflation émises par des sociétés.</p> <p>Le Fonds peut détenir de la trésorerie ou des titres de créance à court terme afin de gérer la liquidité de son portefeuille ou de gérer les risques associés aux conditions de marché défavorables.</p> <p>Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « Fonds de fonds » à la rubrique « Frais et charges » du prospectus simplifié du Fonds pour obtenir de plus amples renseignements.</p> <p>Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements décrites à la rubrique « Introduction à la partie B – Quels types de</p>	<p>Le portefeuille du Fonds est structuré de façon à refléter l'intérêt relatif que présentent les obligations comportant diverses échéances et provenant de divers secteurs, en tenant compte des risques, tout en assurant une bonne diversification. Les titres en portefeuille auront au moins la note d'évaluation « BBB » au moment de l'achat et l'ensemble du portefeuille, une note moyenne d'au moins « A ». Les échéances sont largement échelonnées (court, moyen et long termes) de sorte que la durée du portefeuille est maintenue à un écart de plus ou moins 40 % par rapport à celle de l'indice obligataire universel FTSE.</p> <p>Le Fonds répartit son actif selon les proportions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obligations du gouvernement du Canada 20 % à 100 % • Obligations provinciales et municipales 0 % à 50 % • Obligations de sociétés 0 % à 60 % • Titres à court terme 0 % à 25 % <p>Le sous-conseiller peut cependant modifier ces pourcentages à son gré, selon l'état du marché.</p> <p>Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de ses actifs dans des placements étrangers.</p> <p>Si la conjoncture du marché n'est pas favorable, une partie de l'actif du Fonds pourrait être placée dans des titres de créance à court terme ou dans de la trésorerie en vue d'assurer une certaine protection.</p> <p>Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « Fonds de</p>

	Fonds en dissolution	Fonds prorogé
Stratégies de placement (suite)	<p>placement le Fonds fait-il? » du prospectus simplifié du Fonds, le Fonds peut faire ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture; • conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres; • réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les épargnants); • investir dans l'or et l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux. <p>S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.</p>	<p>fonds » à la rubrique « Frais et charges » du prospectus simplifié du Fonds pour obtenir de plus amples renseignements.</p> <p>Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements décrites à la rubrique « Introduction à la partie B – Quels types de placement le Fonds fait-il? » du prospectus simplifié du Fonds, le Fonds peut faire ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture; • conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres; • réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les épargnants); • investir dans l'or et l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux. <p>S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.</p>
Gestionnaires de portefeuille	Janet Salter, Alexa Richardson, Gestion d'investissements Portico	Dale Haynes, Gestion d'investissements Portico
Valeur liquidative	11 861 638,76 \$	267 359 557,61 \$

Recommandation

Mackenzie vous recommande de voter en faveur de la fusion proposée telle qu'elle est décrite dans la résolution pertinente jointe à l'annexe A.

Fusion proposée de la Catégorie Actions canadiennes avec la Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)

Proposition

À l'assemblée extraordinaire de la Catégorie Actions canadiennes (aux fins de la présente partie, le « **Fonds en dissolution** »), les investisseurs du Fonds en dissolution seront appelés à examiner une résolution approuvant la fusion (aux fins de la présente partie, la « **fusion** ») du Fonds en dissolution avec la Catégorie Dividendes canadiens (Laketon) (aux fins de la présente partie, le « **Fonds prorogé** ») et à voter sur cette résolution.

Le Fonds en dissolution et le Fonds prorogé sont tous deux des Fonds constitués en société sous forme de catégories d'actions de Société de Placement Multi-Catégories. Il y aura donc aussi une assemblée extraordinaire des investisseurs du Fonds prorogé au cours de laquelle ces derniers seront appelés à examiner une résolution approuvant la fusion et à voter sur cette résolution. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Procédure concernant les fusions proposées – Fusion d'un Fonds constitué en société avec un Fonds constitué en société** » à la page 60 pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de vote des porteurs de titres du Fonds prorogé.

Si la fusion obtient toutes les approbations requises des investisseurs et des organismes de réglementation, le Fonds en dissolution devrait fusionner avec le Fonds prorogé après la fermeture des bureaux vers le 8 février 2019 (la « **date de la fusion** »).

Motifs de la fusion proposée et contexte

Stratégie de placement du Fonds prorogé

La fusion est proposée pour éloigner progressivement les investisseurs de la stratégie de placement multigestionnaire du Fonds en dissolution. Cette stratégie repose sur la sélection des placements, notamment dans d'autres organismes de placement collectif, par au moins deux équipes de gestion de portefeuilles internes ou indépendantes que le gestionnaire choisit. Cette approche s'est soldée par la répétition de certains titres, secteurs d'activité et thèmes de placement à l'occasion. De plus, les mandats de placement combinés des gestionnaires de portefeuilles sous-jacents n'ont pas donné les résultats souhaités et ont affaibli le rendement du Fonds en dissolution.

Le Fonds en dissolution et le Fonds prorogé ont tous deux des objectifs et des stratégies de placement qui mettent l'accent sur les titres de capitaux propres canadiens et font partie de la catégorie « Actions canadiennes » du Comité de normalisation des fonds d'investissement canadiens. Toutefois, le Fonds prorogé investit directement dans les titres et une seule équipe gère ses placements, ce qui, selon Mackenzie, donne un portefeuille mieux équilibré et un meilleur rendement.

Réduction des frais de gestion

Si la fusion est réalisée, les porteurs de certaines séries de titres du Fonds en dissolution (aux fins de la présente partie, les « **titres du Fonds en dissolution** ») profiteront aussi de frais de gestion inférieurs à l'égard des séries correspondantes des titres du Fonds prorogé (aux fins de la présente partie, les « **titres du Fonds prorogé** ») qu'ils recevront par suite de la fusion.

Comme l'indique le tableau sous la rubrique « **Frais et charges** » qui figure ci-après dans la présente partie, si la fusion est réalisée, les porteurs de titres de série Quadrus, de série D5, de série D8, de série H, de série H5, de série H8, de série HW, de série HW5, de série HW8, de série L, de série L5, de série L8, de série QF, de série QF5, de série QFW et de série QFW5 du Fonds en dissolution paieront des frais de gestion inférieurs.

Procédure concernant la fusion proposée

Veillez vous reporter à la rubrique « **Procédure concernant les fusions proposées – Fusion d'un Fonds constitué en société avec un Fonds constitué en société** » à la page 60 pour obtenir des renseignements sur la procédure concernant la fusion proposée.

Incidences fiscales de la fusion pour les porteurs de titres du Fonds en dissolution

Avant la date de la fusion, vous pourriez recevoir du Fonds en dissolution une distribution de dividendes ordinaires et/ou de dividendes sur les gains en capital. Ces dividendes seront automatiquement réinvestis dans des titres du Fonds en dissolution.

Puisque le Fonds en dissolution et le Fonds prorogé sont des Fonds constitués en société, Mackenzie est tenue de réaliser la fusion avec imposition conformément aux lois applicables. Par conséquent, à la date de la fusion, l'échange de vos titres du Fonds en dissolution contre des titres du Fonds prorogé se fera avec imposition. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Incidences fiscales fédérales canadiennes pour les porteurs de titres du Fonds en dissolution – Fusion imposable d'un Fonds constitué en fiducie avec un Fonds constitué en fiducie ou fusion imposable d'un Fonds constitué en société avec un Fonds constitué en société** » à la page 62 pour obtenir un résumé général des incidences fiscales de la fusion et à la rubrique « **Incidences fiscales** » du prospectus simplifié du Fonds prorogé pour obtenir un résumé des incidences fiscales découlant de la détention de titres du Fonds prorogé après la fusion.

Incidences fiscales de la fusion pour les porteurs de titres du Fonds prorogé

La fusion proposée ne devrait avoir aucune incidence défavorable importante, fiscale ou autre, sur les porteurs de titres du Fonds prorogé.

Changement de série proposé pour la mise en œuvre de la fusion

La série du Fonds prorogé dont vous recevrez des titres par suite de la fusion dépend de la série de titres du Fonds en dissolution que vous détenez, comme l'indique le tableau suivant.

Titres du Fonds en dissolution que vous détenez	Titres du Fonds prorogé que vous recevrez
Série Quadrus	Série Quadrus
Série D5	Série D5
Série D8	Série D8
Série H	Série H
Série H5	Série H5
Série H8	Série H8
Série HW	Série HW
Série HW5	Série HW5
Série HW8	Série HW8
Série L	Série L
Série L5	Série L5
Série L8	Série L8
Série N	Série N
Série N5	Série N5

Titres du Fonds en dissolution que vous détenez	Titres du Fonds prorogé que vous recevrez
Série N8	Série N8
Série QF	Série QF
Série QF5	Série QF5
Série QFW	Série QFW
Série QFW5	Série QFW5

Sommaire des titres avec droit de vote

Le Fonds en dissolution et le Fonds prorogé sont autorisés à émettre un nombre illimité de titres de chaque série. Le tableau suivant indique le nombre de titres de chaque série du Fonds en dissolution et du Fonds prorogé qui étaient émis et en circulation au 4 décembre 2018 (aux fins de la présente partie, les « titres avec droit de vote »).

Fonds en dissolution	
Série	Nombre de titres avec droit de vote
Série Quadrus	1 676 244,349
Série D5	9 588,615
Série D8	22 406,848
Série H	103 865,067
Série H5	82,830
Série H8	92,399
Série HW	382 119,523
Série HW5	67,827
Série HW8	68,544
Série L	1 705 992,272
Série L5	6 603,681
Série L8	22 944,798
Série N	1 707 914,040
Série N5	5 861,753
Série N8	122 744,842
Série QF	91 046,394
Série QF5	79,920
Série QFW	8 150,764
Série QFW5	67,827
Total	5 865 942,293

Fonds prorogé	
Série	Nombre de titres avec droit de vote
Série Quadrus	2 425 617,435
Série D5	5 522,619
Série D8	68,544
Série H	163 663,165
Série H5	80,664
Série H8	68,538
Série HW	7 153,557
Série HW5	866,084
Série HW8	7 297,218
Série L	995 249,380
Série L5	4 421,845
Série L8	68,542
Série N	1 865 987,691
Série N5	4 403,203
Série N8	68,536
Série QF	537 337,335
Série QF5	7 410,987
Série QFW	49 933,153
Série QFW5	67,825
Total	6 075 286,321

Principaux porteurs

Au 4 décembre 2018, aucun investisseur ne détenait 10 % ou plus des titres avec droit de vote du Fonds en dissolution ou du Fonds prorogé.

Si Mackenzie ou un Fonds est directement propriétaire de titres avec droit de vote du Fonds en dissolution ou du Fonds prorogé, il s'abstiendra de voter à leur égard à l'assemblée extraordinaire pertinente.

À la fermeture des bureaux le 30 novembre 2018, les administrateurs et les membres de la haute direction de Mackenzie étaient propriétaires de moins de 1 % des titres avec droit de vote du Fonds en dissolution et du Fonds prorogé.

Frais et charges

Comme l'indique le tableau suivant, si la fusion est réalisée, les porteurs de titres du Fonds en dissolution paieront les mêmes frais de gestion et les mêmes frais d'administration à l'égard des séries correspondantes des titres du Fonds prorogé qu'ils recevront en échange de leurs titres du Fonds en dissolution par suite de la fusion, à l'exception des porteurs de titres de série Quadrus, de série D5, de série D8, de série H, de série H5, de série H8, de série HW, de série HW5, de série HW8, de série L, de série L5, de série L8, de série QF, de série QF5, de série QFW et de série QFW5 du Fonds en dissolution, qui paieront des frais de gestion inférieurs.

Le tableau suivant indique, pour chaque série du Fonds en dissolution et chaque série du Fonds prorogé visées par la fusion, lorsqu'ils sont disponibles, les frais de gestion et les frais d'administration courants payables et le ratio des frais de gestion annualisé (le « RFG ») pour le semestre clos le 30 septembre 2018, soit la dernière période close du Fonds en dissolution et du Fonds prorogé pour laquelle de l'information financière a été publiée.

	Fonds en dissolution				Fonds prorogé			
	Série	FG	FA	RFG ¹	Série	FG	FA	RFG ¹
Frais de gestion courants (« FG »), frais d'administration courants (« FA ») et ratio des frais de gestion (annualisé) pour le semestre clos le 30 septembre 2018 (« RFG »)	Série Quadrus	2,10 %	0,24 %	2,58 %	Série Quadrus	1,85 %	0,24 %	2,27 %
	Série D5	2,10 %	0,24 %	2,64 %	Série D5	1,85 %	0,24 %	2,30 %
	Série D8	2,10 %	0,24 %	2,65 %	Série D8	1,85 %	0,24 %	2,34 %
	Série H	1,10 %	0,15 %	1,37 % ²	Série H	0,85 %	0,15 %	1,08 % ²
	Série H5	1,10 %	0,15 %	1,33 % ²	Série H5	0,85 %	0,15 %	1,06 % ²
	Série H8	1,10 %	0,15 %	1,32 % ²	Série H8	0,85 %	0,15 %	1,06 % ²
	Série HW	0,85 %	0,15 %	1,13 %	Série HW	0,65 %	0,15 %	0,90 %
	Série HW5	0,85 %	0,15 %	1,13 %	Série HW5	0,65 %	0,15 %	0,90 %
	Série HW8	0,85 %	0,15 %	1,13 %	Série HW8	0,65 %	0,15 %	0,90 %
	Série L	1,85 %	0,15 %	2,22 %	Série L	1,65 %	0,15 %	1,99 %
Série L5	1,85 %	0,15 %	2,24 %	Série L5	1,65 %	0,15 %	1,95 %	

	Fonds en dissolution				Fonds prorogé			
	Série	FG	FA	RFG ¹	Série	FG	FA	RFG ¹
Frais de gestion courants (« FG »), frais d'administration courants (« FA ») et ratio des frais de gestion (annualisé) pour le semestre clos le 30 septembre 2018 (« RFG ») (suite)	Série L8	1,85 %	0,15 %	2,19 %	Série L8	1,65 %	0,15 %	2,04 %
	Série N	Négociables	Négociables	0,00 %	Série N	Négociables	Négociables	0,00 %
	Série N5	Négociables	Négociables	0,00 %	Série N5	Négociables	Négociables	0,00 %
	Série N8	Négociables	Négociables	0,00 %	Série N8	Négociables	Négociables	0,00 %
	Série QF	1,10 %	0,24 %	1,46 %	Série QF	0,85 %	0,24 %	1,17 %
	Série QF5	1,10 %	0,24 %	1,41 %	Série QF5	0,85 %	0,24 %	1,15 %
	Série QFW	0,85 %	0,15 %	1,13 %	Série QFW	0,65 %	0,15 %	0,90 %
	Série QFW5	0,85 %	0,15 %	1,13 %	Série QFW5	0,65 %	0,15 %	0,90 %

- ¹ Le RFG de chaque série se compose des frais de gestion, des frais d'administration et des autres charges du fonds qui s'appliquent à cette série. Les RFG indiqués ont été établis après la levée ou l'absorption de frais par Mackenzie.
- ² Le RFG de cette série a été calculé à partir des frais d'administration antérieurs de 0,19 % pour la période allant du 1^{er} avril 2018 au 8 juillet 2018 et des frais d'administration courants de 0,15 % pour la période allant du 9 juillet 2018 au 30 septembre 2018.

Les tableaux suivants indiquent les frais de gestion et les frais d'administration versés par le Fonds en dissolution et le Fonds prorogé pour l'exercice clos le 31 mars 2018 et la période allant du 1^{er} avril 2018 au 19 novembre 2018.

Fonds en dissolution	
Frais	Montant (\$)
Frais de gestion	203 913,75 \$
Frais d'administration	36 735,50 \$

Fonds prorogé	
Frais	Montant (\$)
Frais de gestion	95 459,26 \$
Frais d'administration	21 527,29 \$

Rendement

Le tableau suivant indique les rendements annuels composés de chaque série du Fonds en dissolution et de chaque série du Fonds prorogé visées par la fusion au cours de la dernière année ainsi que des deux, trois, cinq et dix dernières années, calculés au 19 novembre 2018.

Rendements annuels au 19 novembre 2018 ¹	Fonds en dissolution						Fonds prorogé					
	Série	Période (années)					Série	Période (années)				
		1	2	3	5	10		1	2	3	5	10
	Série Quadrus	-4,7 %	1,7 %	4,2 %	3,7 %	7,2 %	Série Quadrus	-4,8 %	3,1 %	-	-	-
	Série D5	-4,7 %	1,6 %	4,2 %	3,6 %	7,2 %	Série D5	-4,8 %	3,1 %	-	-	-
	Série D8	-4,7 %	1,6 %	4,1 %	3,7 %	7,2 %	Série D8	-	-	-	-	-
	Série H	-3,5 %	2,9 %	5,4 %	5,0 %	8,5 %	Série H	-3,7 %	4,3 %	-	-	-
	Série H5	-3,5 %	2,9 %	-	-	-	Série H5	-3,7 %	4,3 %	-	-	-
	Série H8	-3,7 %	2,5 %	5,7 %	5,6 %	-	Série H8	-	-	-	-	-

Rendements annuels au 19 novembre 2018 ¹	Fonds en dissolution					Fonds prorogé						
	Série	Période (années)					Série	Période (années)				
		1	2	3	5	10		1	2	3	5	10
	Série HW	-	-	-	-	-	Série HW	-	-	-	-	-
	Série HW5	-	-	-	-	-	Série HW5	-	-	-	-	-
	Série HW8	-	-	-	-	-	Série HW8	-	-	-	-	-
	Série L	-4,3 %	2,1 %	4,6 %	4,1 %	-	Série L	-4,5 %	3,4 %	-	-	-
	Série L5	-4,3 %	2,1 %	4,6 %	-	-	Série L5	-4,5 %	3,4 %	-	-	-
	Série L8	-4,3 %	2,1 %	4,6 %	-	-	Série L8	-	-	-	-	-
	Série N	-2,1 %	4,4 %	6,9 %	6,5 %	-	Série N	-2,6 %	5,5 %	-	-	-
	Série N5	-2,1 %	4,4 %	6,9 %	-	-	Série N5	-2,6 %	5,5 %	-	-	-
	Série N8	-2,1 %	4,4 %	6,9 %	6,5 %	-	Série N8	-	-	-	-	-
	Série QF	-3,6 %	2,8 %	-	-	-	Série QF	-3,7 %	4,3 %	-	-	-
	Série QF5	-3,5 %	3,0 %	-	-	-	Série QF5	-3,7 %	4,3 %	-	-	-
	Série QFW	-	-	-	-	-	Série QFW	-	-	-	-	-
	Série QFW5	-	-	-	-	-	Série QFW5	-	-	-	-	-

¹ Les rendements de ces séries sont calculés en fonction du rendement composé et du rendement total en dollars canadiens.

Comparaison du Fonds en dissolution avec le Fonds prorogé

Le tableau suivant présente les objectifs et les stratégies de placement, les gestionnaires de portefeuille et la valeur liquidative du Fonds en dissolution et du Fonds prorogé au 19 novembre 2018.

	Fonds en dissolution	Fonds prorogé
Objectifs de placement	<p>Le Fonds recherche une croissance du capital à long terme en s'exposant principalement à des titres de capitaux propres de sociétés situées au Canada.</p> <p>Les services d'au moins deux équipes de gestionnaires de portefeuille, choisies par Mackenzie, sont retenus pour assurer la diversification du portefeuille du Fonds.</p> <p>Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds peut investir directement dans des titres ou investir dans des titres d'autres OPC.</p>	<p>Le Fonds cherche à procurer une croissance du capital à long terme et un revenu de dividendes en investissant principalement dans des titres de capitaux propres canadiens.</p>
Stratégies de placement	<p>À l'heure actuelle, on estime qu'au moins 45 % de l'actif net du Fonds sera investi dans des titres d'autres OPC (les « fonds sous-jacents »), dont certains peuvent être gérés par Mackenzie ou des sociétés de son groupe, conformément à son objectif de placement. Mackenzie peut modifier, en tout temps, la proportion de l'actif du Fonds qui est placée dans des titres de fonds sous-jacents.</p>	<p>La stratégie de placement du Fonds privilégie un style de placement rigoureux, axé sur les sociétés dotées d'une bonne équipe de direction, dont les perspectives de croissance sont prometteuses et qui possèdent des assises financières solides. L'accent est mis sur des sociétés dont les titres se négocient à un cours avantageux et qui offrent à la fois un</p>

	Fonds en dissolution	Fonds prorogé													
<p>Stratégies de placement (suite)</p>	<p>Le tableau ci-après présente les noms du gestionnaire de portefeuille et des sous-conseillers du Fonds et des fonds sous-jacents ainsi qu'une courte description de leur stratégie de placement et la proportion cible de l'actif du Fonds qui leur est attribuée. Mackenzie peut changer le gestionnaire de portefeuille ou les sous-conseillers du Fonds et des fonds sous-jacents ou modifier la proportion cible qui leur est attribuée en tout temps, sans préavis. Si une proportion du Fonds est investie dans un fonds sous-jacent, ce fonds sous-jacent figure dans le tableau.</p>	<p>rendement supérieur à la moyenne et des possibilités de croissance. La valeur ajoutée découle principalement de la sélection des titres et du fait qu'une attention particulière est portée aux possibilités de hausse et aux risques de chute des cours. La répartition sectorielle est utilisée pour gérer le risque général pour le portefeuille.</p> <p>Habituellement, le Fonds n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des titres étrangers.</p> <p>Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision de conditions de marché défavorables ou en réponse à de telles conditions et/ou pour combler ses besoins de trésorerie.</p> <p>Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « Fonds de fonds » à la rubrique « Frais et charges » du prospectus simplifié du Fonds pour obtenir de plus amples renseignements.</p> <p>Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements décrites à la rubrique « Introduction à la partie B – Quels types de placement le Fonds fait-il? » du prospectus simplifié du Fonds, le Fonds peut faire ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture; • conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres; • réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les épargnants); 													
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller du Fonds ou des fonds sous-jacents</th> <th>Répartition cible – sous réserve de modifications (sans préavis)</th> <th>Stratégies/style de placement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Groupe de gestion d'actifs GLC Itée London (Ontario)</td> <td>10 % à 20 %</td> <td>Actions canadiennes – Croissance (équipe de Société de gestion d'investissements GWL au sein de GLC, située à Winnipeg, au Manitoba)</td> </tr> <tr> <td>5 % à 20 %</td> <td>Actions canadiennes – Croissance à prix raisonnable (équipe de Gestion des capitaux London au sein de GLC, située à London, en Ontario)</td> </tr> <tr> <td>5 % à 20 %</td> <td>Actions canadiennes (Dividende) – Valeur (équipe de Gestion d'investissements Laketon au sein de GLC, située à Toronto, en Ontario)</td> </tr> <tr> <td></td> <td>5 % à 20 %</td> <td>Actions canadiennes – Croissance (équipe de Gestion d'investissements Laketon au sein de GLC, située à Toronto, en Ontario)</td> </tr> </tbody> </table>	Gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller du Fonds ou des fonds sous-jacents	Répartition cible – sous réserve de modifications (sans préavis)	Stratégies/style de placement	Groupe de gestion d'actifs GLC Itée London (Ontario)	10 % à 20 %	Actions canadiennes – Croissance (équipe de Société de gestion d'investissements GWL au sein de GLC, située à Winnipeg, au Manitoba)	5 % à 20 %	Actions canadiennes – Croissance à prix raisonnable (équipe de Gestion des capitaux London au sein de GLC, située à London, en Ontario)	5 % à 20 %	Actions canadiennes (Dividende) – Valeur (équipe de Gestion d'investissements Laketon au sein de GLC, située à Toronto, en Ontario)		5 % à 20 %	Actions canadiennes – Croissance (équipe de Gestion d'investissements Laketon au sein de GLC, située à Toronto, en Ontario)	
	Gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller du Fonds ou des fonds sous-jacents	Répartition cible – sous réserve de modifications (sans préavis)	Stratégies/style de placement												
	Groupe de gestion d'actifs GLC Itée London (Ontario)	10 % à 20 %	Actions canadiennes – Croissance (équipe de Société de gestion d'investissements GWL au sein de GLC, située à Winnipeg, au Manitoba)												
5 % à 20 %		Actions canadiennes – Croissance à prix raisonnable (équipe de Gestion des capitaux London au sein de GLC, située à London, en Ontario)													
5 % à 20 %		Actions canadiennes (Dividende) – Valeur (équipe de Gestion d'investissements Laketon au sein de GLC, située à Toronto, en Ontario)													
	5 % à 20 %	Actions canadiennes – Croissance (équipe de Gestion d'investissements Laketon au sein de GLC, située à Toronto, en Ontario)													

	Fonds en dissolution			Fonds prorogé
Stratégies de placement <i>(suite)</i>	Gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller du Fonds ou des fonds sous-jacents	Répartition cible – sous réserve de modifications (sans préavis)	Stratégies/style de placement	<ul style="list-style-type: none"> investir dans l'or et l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux. <p>S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.</p>
		5 % à 20 %	Actions canadiennes (Dividende) – Valeur (le Fonds effectue ses placements directement dans le Fonds de dividendes (GIGWL))	
	Corporation Financière Mackenzie Toronto (Ontario)	0 % à 10 %	Actions canadiennes (petite et moyenne capitalisation) – Valeur (le Fonds effectue ses placements directement dans le Fonds de valeur petites capitalisations canadiennes Mackenzie)	
		5 % à 20 %	Actions canadiennes – Valeur (le Fonds effectue ses placements directement dans le Fonds de valeur toutes capitalisations canadiennes Mackenzie)	
	Bissett Investment Management, une division de Société de Placements Franklin Templeton Calgary (Alberta)	5 % à 20 %	Actions canadiennes – Croissance à prix raisonnable (le Fonds effectue ses placements directement dans le Fonds d'actions canadiennes Bissett)	
	Fidelity Investments Canada s.r.i. Toronto (Ontario)	0 % à 10 %	Actions canadiennes (petite et moyenne capitalisation) – Croissance (le Fonds effectue ses placements directement dans le Fonds Fidelity Potentiel Canada)	
<p>Le Fonds peut détenir jusqu'à 30 % de ses actifs dans des placements étrangers. Le Fonds et les fonds sous-jacents ont recours à des gestionnaires de portefeuille et des sous-conseillers possédant des styles et des domaines de compétences différents pour assurer la diversification de leur portefeuille. Toutefois, comme il s'agit de sociétés indépendantes les unes des autres, il est possible que les titres, les secteurs d'activité et les thèmes de placement choisis se recoupent à l'occasion.</p>				

	Fonds en dissolution	Fonds prorogé
	<p>Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements décrites à la rubrique « Introduction à la partie B – Quels types de placement le Fonds fait-il? » du prospectus simplifié du Fonds, le Fonds peut faire ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture; • conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres; • réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les épargnants); • investir dans l'or et l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux. <p>S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.</p>	
Gestionnaires de portefeuille	Susan Spence, Groupe solutions de portefeuille	Bradford Cann, Gestion d'investissements Laketon
Valeur liquidative	85 879 442,74 \$	138 094 334,41 \$

Recommandation

Mackenzie vous recommande de voter en faveur de la fusion proposée telle qu'elle est décrite dans la résolution pertinente jointe à l'annexe A.

Fusion proposée de la Catégorie Titres spécialisés nord-américains avec la Catégorie Mackenzie Croissance moyennes capitalisations américaines

Proposition

À l'assemblée extraordinaire de la Catégorie Titres spécialisés nord-américains (aux fins de la présente partie, le « **Fonds en dissolution** »), les investisseurs du Fonds en dissolution seront appelés à examiner une résolution approuvant la fusion (aux fins de la présente partie, la « **fusion** ») du Fonds en dissolution avec la Catégorie Mackenzie Croissance moyennes capitalisations américaines (aux fins de la présente partie, le « **Fonds prorogé** ») et à voter sur cette résolution.

Le Fonds en dissolution et le Fonds prorogé sont tous deux des Fonds constitués en société sous forme de catégories d'actions de Société de Placement Multi-Catégories et de Corporation Financière Capital Mackenzie, respectivement. Il y aura donc aussi une assemblée extraordinaire des investisseurs du Fonds prorogé au cours de laquelle ces derniers seront appelés à examiner une résolution approuvant la fusion et à voter sur cette résolution. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Procédure concernant les fusions proposées – Fusion d'un Fonds constitué en société avec un Fonds constitué en société** » à la page 60 pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de vote des porteurs de titres du Fonds prorogé.

Si la fusion obtient toutes les approbations requises des investisseurs et des organismes de réglementation, le Fonds en dissolution devrait fusionner avec le Fonds prorogé après la fermeture des bureaux vers le 8 février 2019 (la « **date de la fusion** »).

Motifs de la fusion proposée et contexte

Stratégie de placement du Fonds prorogé

La fusion est proposée pour éloigner progressivement les investisseurs de la stratégie de placement multigestionnaire du Fonds en dissolution. Cette stratégie repose sur la sélection des placements, notamment dans d'autres organismes de placement collectif, par au moins deux équipes de gestion de portefeuilles internes ou indépendantes que le gestionnaire choisit. Cette approche s'est soldée par la répétition de certains titres, secteurs d'activité et thèmes de placement à l'occasion. De plus, les mandats de placement combinés des gestionnaires de portefeuilles sous-jacents n'ont pas donné les résultats souhaités et ont affaibli le rendement du Fonds en dissolution.

Le Fonds en dissolution et le Fonds prorogé ont tous deux des objectifs et des stratégies de placement qui mettent l'accent sur les titres de sociétés à faible ou moyenne capitalisation. Toutefois, le Fonds prorogé investit directement dans les titres et une seule équipe gère ses placements, ce qui, selon Mackenzie, donne un portefeuille mieux équilibré et un meilleur rendement.

Meilleur rendement passé du Fonds prorogé

Le Fonds prorogé a procuré de meilleurs rendements que le Fonds en dissolution sur des périodes de une année, de trois, de cinq et de dix années. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Rendement** » qui figure ci-après dans la présente partie. Le rendement historique n'est pas garant des rendements futurs.

Réduction des frais de gestion

Si la fusion est réalisée, les porteurs de certaines séries de titres du Fonds en dissolution (aux fins de la présente partie, les « **titres du Fonds en dissolution** ») profiteront aussi de frais de gestion inférieurs à l'égard des séries correspondantes des titres du Fonds prorogé (aux fins de la présente partie, les « **titres du Fonds prorogé** ») qu'ils recevront par suite de la fusion.

Comme l'indique le tableau sous la rubrique « **Frais et charges** » qui figure ci-après dans la présente partie, si la fusion est réalisée, les porteurs de titres de série Quadrus, de série H, de série HW, de série L, de série QF et de série QFW du Fonds en dissolution paieront des frais de gestion inférieurs.

Procédure concernant la fusion proposée

Veillez vous reporter à la rubrique « **Procédure concernant les fusions proposées – Fusion d'un Fonds constitué en société avec un Fonds constitué en société** » à la page 60 pour obtenir des renseignements sur la fusion proposée.

Incidences fiscales de la fusion pour les porteurs de titres du Fonds en dissolution

Avant la date de la fusion, vous pourriez recevoir du Fonds en dissolution une distribution de dividendes ordinaires et/ou de dividendes sur les gains en capital. Les dividendes seront automatiquement réinvestis dans des titres du Fonds en dissolution.

Puisque le Fonds en dissolution et le Fonds prorogé sont des Fonds constitués en société, Mackenzie est tenue de réaliser la fusion avec imposition conformément aux lois applicables. Par conséquent, à la date de la fusion, l'échange de vos titres du Fonds en dissolution contre des titres du Fonds prorogé se fera avec imposition. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Incidences fiscales fédérales canadiennes pour les porteurs de titres du Fonds en dissolution – Fusion imposable d'un Fonds constitué en fiducie avec un Fonds constitué en fiducie ou fusion imposable d'un Fonds constitué en société avec un Fonds constitué en société** » à la page 62 pour obtenir un résumé général des incidences fiscales de la fusion et à la rubrique « **Incidences fiscales** » du prospectus simplifié du Fonds prorogé pour obtenir un résumé des incidences fiscales découlant de la détention de titres du Fonds prorogé après la fusion.

Incidences fiscales de la fusion pour les porteurs de titres du Fonds prorogé

La fusion proposée ne devrait avoir aucune incidence défavorable importante, fiscale ou autre, sur les porteurs de titres du Fonds prorogé.

Changement de série proposé pour la mise en œuvre de la fusion

La série du Fonds prorogé dont les porteurs de titres recevront des titres par suite de la fusion dépend de la série de titres du Fonds en dissolution qu'ils détiennent, comme l'indique le tableau suivant.

Titres du Fonds en dissolution que vous détenez	Titres du Fonds prorogé que vous recevrez
Série Quadrus	Série Quadrus
Série H	Série H
Série HW	Série HW
Série L	Série L
Série N	Série N
Série QF	Série QF
Série QFW	Série QFW

Sommaire des titres avec droit de vote

Le Fonds en dissolution et le Fonds prorogé sont autorisés à émettre un nombre illimité de titres de chaque série. Le tableau suivant indique le nombre de titres de chaque série du Fonds en dissolution et du Fonds prorogé qui étaient émis et en circulation au 4 décembre 2018 (aux fins de la présente partie, les « **titres avec droit de vote** »).

Fonds en dissolution	
Série	Nombre de titres avec droit de vote
Série Quadrus	897 208,383
Série H	44 386,370
Série HW	110 378,502
Série L	931 825,325
Série N	1 297 917,428
Série QF	83 900,026
Série QFW	5 379,833
Total	3 370 995,867

Fonds prorogé	
Série	Nombre de titres avec droit de vote
Série Quadrus	2 194 084,439
Série H	91 129,943
Série HW	279 950,155
Série L	1 280 303,430
Série N	1 450 332,125
Série QF	465 657,472
Série QFW	103 022,877
Série A	15 221 296,875
Série AR	958 511,84
Série B	23 738,565
Série D	371 744,838
Série F	14 714 109,467
Série F6 ¹	119 596,622
Série F8	499 503,900
Série FB	75 795,560
Série FB5	66,941
Série I	70 890,071
Série J	47 096,735
Série LB	2 161 716,081
Série LF	0
Série LW	3 932 735,714
Série M	78 199,484
Série O	6 910 990,078
Série PW	25 210 423,145
Série PWFB	647 955,285
Série PWFB5	66,941

Fonds prorogé	
Série	Nombre de titres avec droit de vote
Série PWR	0
Série PWT6 ¹	707 335,182
Série PWT8	652 127,103
Série PWX	657 600,970
Série PWX8	44 023,822
Série S	44 217,183
Série T6 ¹	608 402,154
Série T8	850 259,454
Total	80 472 884,451

¹ À compter du 1^{er} janvier 2019, la série F6 sera renommée série F5, la série PWT6 sera renommée série PWT5 et la série T6 sera renommée série T5, et les distributions à taux fixe passeront de 6 % à 5 %.

Principaux porteurs

Au 4 décembre 2018, aucun investisseur ne détenait 10 % ou plus des titres avec droit de vote du Fonds en dissolution ou du Fonds prorogé.

Si Mackenzie ou un Fonds est directement propriétaire de titres avec droit de vote du Fonds en dissolution ou du Fonds prorogé, il s'abstiendra de voter à leur égard à l'assemblée extraordinaire pertinente.

À la fermeture des bureaux le 30 novembre 2018, les administrateurs et les membres de la haute direction de Mackenzie étaient propriétaires de moins de 1 % des titres avec droit de vote du Fonds en dissolution ou du Fonds prorogé.

Frais et charges

Comme l'indique le tableau suivant, si la fusion est réalisée, les porteurs de titres du Fonds en dissolution paieront en général les mêmes frais de gestion et les mêmes frais d'administration à l'égard des séries correspondantes des titres du Fonds prorogé qu'ils recevront en échange de leurs titres du Fonds en dissolution par suite de la fusion, à l'exception des porteurs de titres de série H, de série HW, de série L et de série QFW du Fonds en dissolution, qui paieront des frais de gestion inférieurs et des porteurs de titres de série Quadrus et de série QF, qui paieront des frais de gestion inférieurs, mais des frais d'administration supérieurs.

Même si les porteurs de titres de série Quadrus et de série QF du Fonds en dissolution paieront des frais d'administration supérieurs sur les titres du Fonds prorogé qu'ils recevront par suite de la fusion, la réduction des frais de gestion de ces séries sera encore plus importante. Les investisseurs paieront donc globalement des frais inférieurs par suite de la fusion.

Le tableau suivant indique, pour chaque série du Fonds en dissolution et chaque série du Fonds prorogé visées par la fusion, lorsqu'ils sont disponibles, les frais de gestion et les frais d'administration courants payables et le ratio des frais de gestion annualisé (le « RFG ») pour le semestre clos le 30 septembre 2018, soit la dernière période close du Fonds en dissolution et du Fonds prorogé pour laquelle de l'information financière a été publiée.

	Fonds en dissolution				Fonds prorogé			
	Série	FG	FA	RFG ¹	Série	FG	FA	RFG ¹
Frais de gestion courants (« FG »), frais d'administration courants (« FA ») et ratio des frais de gestion (annualisé) pour le semestre clos le 30 septembre 2018 (« RFG »)	Série Quadrus	2,10 %	0,24 %	2,58 %	Série Quadrus	2,00 %	0,28 %	2,54 %
	Série H	1,10 %	0,15 %	1,37 % ²	Série H	1,00 %	0,15 %	1,31 % ³
	Série HW	0,85 %	0,15 %	1,13 %	Série HW	0,80 %	0,15 %	1,07 %
	Série L	1,85 %	0,15 %	2,22 %	Série L	1,80 %	0,15 %	2,17 % ⁴
	Série N	Négociables	Négociables	0,00 %	Série N	Négociables	Négociables	0,00 %
	Série QF	1,10 %	0,24 %	1,43 %	Série QF	1,00 %	0,28 %	1,39 %
	Série QFW	0,85 %	0,15 %	1,13 %	Série QFW	0,80 %	0,15 %	1,07 %

- 1 Le RFG de chaque série se compose des frais de gestion, des frais d'administration et des autres charges du fonds qui s'appliquent à cette série. Les RFG indiqués ont été établis après la levée ou l'absorption de frais par Mackenzie.
- 2 Le RFG de cette série a été calculé à partir des frais d'administration antérieurs de 0,19 % pour la période allant du 1^{er} avril 2018 au 8 juillet 2018 et des frais d'administration courants de 0,15 % pour la période allant du 9 juillet 2018 au 30 septembre 2018.
- 3 Le RFG de cette série a été calculé à partir des frais d'administration antérieurs de 0,20 % pour la période allant du 1^{er} avril 2018 au 8 juillet 2018 et des frais d'administration courants de 0,15 % pour la période allant du 9 juillet 2018 au 30 septembre 2018.
- 4 Le RFG de cette série a été calculé à partir des frais de gestion antérieurs de 1,85 % pour la période allant du 1^{er} avril 2018 au 8 juillet 2018 et des frais de gestion courants de 1,80 % pour la période allant du 9 juillet 2018 au 30 septembre 2018.

Les tableaux suivants indiquent les frais de gestion et les frais d'administration versés par le Fonds en dissolution et le Fonds prorogé pour l'exercice clos le 31 mars 2018 et la période allant du 1^{er} avril 2018 au 19 novembre 2018.

Fonds en dissolution	
Frais	Montant (\$)
Frais de gestion	177 105,37 \$
Frais d'administration	31 229,42 \$

Fonds prorogé	
Frais	Montant (\$)
Frais de gestion	256 667,31 \$
Frais d'administration	46 925,70 \$

Rendement

Le tableau suivant indique les rendements annuels composés de chaque série du Fonds en dissolution et de chaque série du Fonds prorogé visée par la fusion au cours de la dernière année ainsi que des deux, trois, cinq et dix dernières années, calculés au 19 novembre 2018.

Rendements annuels au 19 novembre 2018 ¹	Fonds en dissolution					Fonds prorogé						
	Série	Période (années)					Série	Période (années)				
		1	2	3	5	10		1	2	3	5	10
	Série Quadrus	0,5 %	3,3 %	6,6 %	5,9 %	10,8 %	Série Quadrus	16,4 %	10,2 %	11,6 %	12,6 %	14,0 %
	Série H	1,7 %	4,6 %	7,9 %	7,3 %	12,2 %	Série H	17,8 %	11,5 %	12,9 %	14,0 %	15,3 %
	Série HW	-	-	-	-	-	Série HW	-	-	-	-	-
	Série L	0,9 %	3,7 %	7,0 %	6,4 %	-	Série L	16,9 %	10,6 %	12,1 %	13,1 %	-
	Série N	3,2 %	6,1 %	9,4 %	8,8 %	-	Série N	19,5 %	13,1 %	14,6 %	15,7 %	-
	Série QF	1,7 %	4,6 %	-	-	-	Série QF	17,8 %	11,5 %	-	-	-
	Série QFW	-	-	-	-	-	Série QFW	-	-	-	-	-

¹ Les rendements de ces séries sont calculés en fonction du rendement composé et du rendement total en dollars canadiens.

Comparaison du Fonds en dissolution avec le Fonds prorogé

Le tableau suivant présente les objectifs et les stratégies de placement, les gestionnaires de portefeuille et la valeur liquidative du Fonds en dissolution et du Fonds prorogé au 19 novembre 2018.

	Fonds en dissolution	Fonds prorogé
Objectifs de placement	<p>Le Fonds recherche une croissance du capital à long terme en s'exposant principalement à des titres de capitaux propres de sociétés situées en Amérique du Nord.</p> <p>Le Fonds entend respecter son mandat de spécialisation en effectuant des placements dans des titres possédant un caractère particulier, comme des actions de sociétés à faible ou moyenne capitalisation, ou des titres issus de secteurs spécifiques, comme le secteur des ressources ou de la technologie.</p> <p>Les services d'au moins deux équipes de gestionnaires de portefeuille, choisies par Mackenzie, sont retenus pour assurer la diversification du portefeuille du Fonds.</p> <p>Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds peut investir directement dans des titres ou investir dans des titres d'autres OPC.</p>	<p>Le Fonds recherche la croissance à long terme du capital et la réalisation d'un rendement raisonnable en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines. Le Fonds peut également investir à l'occasion dans des titres de capitaux propres de sociétés établies à l'extérieur de l'Amérique du Nord et dans les titres à revenu fixe émis par des sociétés et des gouvernements des États-Unis et du Canada.</p>
Stratégies de placement	<p>À l'heure actuelle, on estime qu'au moins 90 % de l'actif net du Fonds sera investi dans des titres d'autres OPC (les « fonds sous-jacents »), dont certains peuvent être gérés par Mackenzie ou des sociétés de son groupe, conformément à son objectif de placement. Mackenzie peut modifier, en tout temps, la proportion de l'actif du Fonds qui est placée dans des titres d'autres fonds sous-jacents.</p>	<p>La stratégie de placement du Fonds privilégie un style de placement axé sur les sociétés dotées d'une bonne équipe de direction, dont les perspectives de croissance sont prometteuses et qui disposent d'assises financières solides. L'accent sera aussi placé sur le paiement d'un prix raisonnable en regard de la croissance que les entreprises composant le portefeuille sont censées connaître.</p> <p>La plupart des sociétés comprises dans le Fonds seront des</p>

	Fonds en dissolution	Fonds prorogé													
Stratégies de placement <i>(suite)</i>	<p>Le tableau ci-après présente les noms du gestionnaire de portefeuille et des sous-conseillers du Fonds et des fonds sous-jacents ainsi qu'une courte description de leur stratégie de placement et la proportion cible de l'actif du Fonds qui leur est attribuée. Mackenzie peut changer le gestionnaire de portefeuille ou les sous-conseillers du Fonds et des fonds sous-jacents ou modifier la proportion cible qui leur est attribuée en tout temps, sans préavis. Si une proportion du Fonds est investie dans un fonds sous-jacent, ce fonds sous-jacent figure dans le tableau.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller du Fonds ou des fonds sous-jacents</th> <th>Répartition cible – sous réserve de modifications (sans préavis)</th> <th>Stratégies/style de placement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Groupe de gestion d'actifs GLC Itée London (Ontario)</td> <td>0 % à 15 %</td> <td>Actions canadiennes à moyenne capitalisation – Croissance (équipe de Société de gestion d'investissements GWL au sein de GLC, située à Winnipeg au Manitoba)</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">Corporation Financière Mackenzie Toronto (Ontario)</td> <td>0 % à 10 %</td> <td>Actions canadiennes – Valeur (ce Fonds effectue ses placements directement dans le Fonds de valeur toutes capitalisations canadiennes Mackenzie)</td> </tr> <tr> <td>5 % à 20 %</td> <td>Actions canadiennes – Valeur (le Fonds effectue ses placements directement dans la Catégorie Mackenzie Cundill Canadien sécurité)</td> </tr> <tr> <td>5 % à 15 %</td> <td>Actions canadiennes (ressources naturelles) – Croissance (le Fonds effectue ses placements directement dans le Fonds de ressources canadiennes Mackenzie)</td> </tr> </tbody> </table>	Gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller du Fonds ou des fonds sous-jacents	Répartition cible – sous réserve de modifications (sans préavis)	Stratégies/style de placement	Groupe de gestion d'actifs GLC Itée London (Ontario)	0 % à 15 %	Actions canadiennes à moyenne capitalisation – Croissance (équipe de Société de gestion d'investissements GWL au sein de GLC, située à Winnipeg au Manitoba)	Corporation Financière Mackenzie Toronto (Ontario)	0 % à 10 %	Actions canadiennes – Valeur (ce Fonds effectue ses placements directement dans le Fonds de valeur toutes capitalisations canadiennes Mackenzie)	5 % à 20 %	Actions canadiennes – Valeur (le Fonds effectue ses placements directement dans la Catégorie Mackenzie Cundill Canadien sécurité)	5 % à 15 %	Actions canadiennes (ressources naturelles) – Croissance (le Fonds effectue ses placements directement dans le Fonds de ressources canadiennes Mackenzie)	<p>sociétés à moyenne ou à grande capitalisation. Ces sociétés devraient avoir une capitalisation boursière supérieure à 500 millions de dollars américains lors du placement initial du Fonds.</p> <p>Il peut arriver que les gestionnaires de portefeuille estiment que les cours sont trop élevés pour faire un placement, ou qu'une partie des titres en portefeuille soit en transition. Pendant une telle période, le Fonds peut détenir des titres à revenu fixe, comme des bons du Trésor, des obligations d'un gouvernement ou des obligations de sociétés au lieu de conserver des liquidités. De tels placements sont faits uniquement pour procurer un meilleur revenu que des placements en espèces ou quasi-espèces. Ils sont gardés en réserve afin d'être placés dans des titres de capitaux propres à l'avenir.</p> <p>Une partie du Fonds pourra également être placée dans des sociétés établies à l'extérieur de l'Amérique du Nord.</p> <p>Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision de conditions de marché défavorables ou en réponse à de telles conditions et/ou pour combler ses besoins de trésorerie.</p> <p>Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « Fonds de fonds » à la rubrique « Frais et charges » du prospectus simplifié du Fonds pour obtenir de plus amples renseignements.</p> <p>Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements décrites à la rubrique « Introduction à la partie B – Quels types de placement le Fonds fait-il? » du prospectus simplifié du Fonds, le Fonds peut faire ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture; • conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres; • réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les épargnants); • investir dans l'or et l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.
	Gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller du Fonds ou des fonds sous-jacents	Répartition cible – sous réserve de modifications (sans préavis)	Stratégies/style de placement												
	Groupe de gestion d'actifs GLC Itée London (Ontario)	0 % à 15 %	Actions canadiennes à moyenne capitalisation – Croissance (équipe de Société de gestion d'investissements GWL au sein de GLC, située à Winnipeg au Manitoba)												
	Corporation Financière Mackenzie Toronto (Ontario)	0 % à 10 %	Actions canadiennes – Valeur (ce Fonds effectue ses placements directement dans le Fonds de valeur toutes capitalisations canadiennes Mackenzie)												
5 % à 20 %		Actions canadiennes – Valeur (le Fonds effectue ses placements directement dans la Catégorie Mackenzie Cundill Canadien sécurité)													
5 % à 15 %		Actions canadiennes (ressources naturelles) – Croissance (le Fonds effectue ses placements directement dans le Fonds de ressources canadiennes Mackenzie)													

	Fonds en dissolution			Fonds prorogé
Stratégies de placement (suite)	Gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller du Fonds ou des fonds sous-jacents	Répartition cible – sous réserve de modifications (sans préavis)	Stratégies/style de placement	S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.
		0 % à 15 %	Actions canadiennes (petite et moyenne capitalisation) – Valeur (le Fonds effectue ses placements directement dans le Fonds de valeur petites capitalisations canadiennes Mackenzie)	
		5 % à 20 %	Actions américaines (moyenne capitalisation) – Croissance (le Fonds effectue ses placements directement dans la Catégorie Mackenzie Croissance moyennes capitalisations américaines)	
		5 % à 20 %	Actions américaines (toute capitalisation) – Croissance (le Fonds effectue ses placements directement dans le Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie)	
	The Putnam Advisory Company, LLC Boston (Massachusetts)	0 % à 15 %	Actions américaines – Valeur (le Fonds effectue ses placements directement dans le Fonds de valeur américain)	

	Fonds en dissolution			Fonds prorogé
Stratégies de placement (suite)	Gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller du Fonds ou des fonds sous-jacents	Répartition cible – sous réserve de modifications (sans préavis)	Stratégies/style de placement	
	Fidelity Investments Canada s.r.i. Toronto (Ontario)	5 % à 20 %	Actions canadiennes (petite et moyenne capitalisation) – Croissance (le Fonds effectue ses placements directement dans le Fonds Fidelity Potentiel Canada)	
	Invesco Canada Ltée Toronto (Ontario)	10 % à 20 %	Actions américaines (petite capitalisation) – Valeur (le Fonds effectue ses placements directement dans la Catégorie petites sociétés américaines Trimark)	
	<p>Le Fonds et les fonds sous-jacents ont recours à des gestionnaires de portefeuille ou à des sous-conseillers possédant des styles et des domaines de compétences différents pour assurer la diversification de leur portefeuille. Toutefois, comme il s'agit de sociétés indépendantes les unes des autres, il est possible que les titres, les secteurs d'activité et les thèmes de placement choisis se recoupent à l'occasion.</p> <p>Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements décrites à la rubrique « Introduction à la partie B – Quels types de placement le Fonds fait-il? » du prospectus simplifié du Fonds, le Fonds peut faire ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture; • conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres; • réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les épargnants); • investir dans l'or et l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux. 			

	Fonds en dissolution	Fonds prorogé
	S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.	
Gestionnaires de portefeuille	Susan Spence, Groupe solutions de portefeuille	Phil Taller, Mackenzie
Valeur liquidative	62 142 639,18 \$	2 596 542 641,08 \$

Recommandation

Mackenzie vous recommande de voter en faveur de la fusion proposée telle qu'elle est décrite dans la résolution pertinente jointe à l'annexe A.

Fusion proposée de la Catégorie Actions américaines et internationales avec la Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) (*auparavant*, Catégorie Actions mondiales (Setanta))

Proposition

À l'assemblée extraordinaire de la Catégorie Actions américaines et internationales (aux fins de la présente partie, le « **Fonds en dissolution** »), les investisseurs du Fonds en dissolution seront appelés à examiner une résolution approuvant la fusion (aux fins de la présente partie, la « **fusion** ») du Fonds en dissolution avec la Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) (aux fins de la présente partie, le « **Fonds prorogé** ») et à voter sur cette résolution.

Le Fonds en dissolution et le Fonds prorogé sont tous deux des Fonds constitués en société sous forme de catégories d'actions de Société de Placement Multi-Catégories. Il y aura donc aussi une assemblée extraordinaire des investisseurs du Fonds prorogé au cours de laquelle ces derniers seront appelés à examiner une résolution approuvant la fusion et à voter sur cette résolution. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Procédure concernant les fusions proposées – Fusion d'un Fonds constitué en société avec un Fonds constitué en société** » à la page 60 pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de vote des porteurs de titres du Fonds prorogé.

Si la fusion obtient toutes les approbations requises des investisseurs et des organismes de réglementation, le Fonds en dissolution devrait fusionner avec le Fonds prorogé après la fermeture des bureaux vers le 8 février 2019 (la « **date de la fusion** »).

Motifs de la fusion proposée et contexte

Stratégie de placement du Fonds prorogé

La fusion est proposée pour éloigner progressivement les investisseurs de la stratégie de placement multigestionnaire du Fonds en dissolution. Cette stratégie repose sur la sélection des placements, notamment dans d'autres organismes de placement collectif, par au moins deux équipes de gestion de portefeuilles internes ou indépendantes que le gestionnaire choisit. Cette approche s'est soldée par la répétition de certains titres, secteurs d'activité et thèmes de placement à l'occasion. De plus, les mandats de placement combinés des gestionnaires de portefeuilles sous-jacents n'ont pas donné les résultats souhaités et ont affaibli le rendement du Fonds en dissolution.

Le Fonds en dissolution et le Fonds prorogé ont tous deux des objectifs et des stratégies de placement qui mettent l'accent sur les titres de capitaux propres mondiaux et font partie de la catégorie « Actions mondiales » du Comité de normalisation des fonds d'investissement canadiens. Toutefois, le Fonds prorogé investit directement dans les titres et une seule équipe gère ses placements, ce qui, selon Mackenzie, donne un portefeuille mieux équilibré et un meilleur rendement.

Meilleur rendement passé du Fonds prorogé

Le Fonds prorogé a procuré de meilleurs rendements que le Fonds en dissolution sur des périodes de une année et de trois années. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Rendement** » qui figure ci-après dans la présente partie. Le rendement historique n'est pas garant des rendements futurs.

Réduction des frais de gestion

Si la fusion est réalisée, les porteurs de certaines séries de titres du Fonds en dissolution (aux fins de la présente partie, les « **titres du Fonds en dissolution** ») profiteront aussi de frais de gestion inférieurs à l'égard des séries correspondantes des titres du Fonds prorogé (aux fins de la présente partie, les « **titres du Fonds prorogé** ») qu'ils recevront par suite de la fusion.

Comme l'indique le tableau sous la rubrique « **Frais et charges** » qui figure ci-après dans la présente partie, si la fusion est réalisée, les porteurs de titres de série Quadrus, de série D5, de série D8, de série H, de série H5, de série H8, de série HW, de série HW5, de série HW8, de série L, de série L5, de série L8, de série QF, de série QF5, de série QFW et de série QFW5 du Fonds en dissolution paieront des frais de gestion inférieurs.

Procédure concernant la fusion proposée

Veuillez vous reporter à la rubrique « **Procédure concernant les fusions proposées – Fusion d'un Fonds constitué en société avec un Fonds constitué en société** » à la page 60 pour obtenir des renseignements sur la procédure concernant la fusion proposée.

Incidences fiscales de la fusion pour les porteurs de titres du Fonds en dissolution

Avant la date de la fusion, vous pourriez recevoir du Fonds en dissolution une distribution de dividendes ordinaires et/ou de dividendes sur les gains en capital. Les dividendes seront automatiquement réinvestis dans des titres du Fonds en dissolution.

Puisque le Fonds en dissolution et le Fonds prorogé sont des Fonds constitués en société, Mackenzie est tenue de réaliser la fusion avec imposition conformément aux lois applicables. Par conséquent, à la date de la fusion, l'échange de vos titres du Fonds en dissolution contre des titres du Fonds prorogé se fera avec imposition. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Incidences fiscales fédérales canadiennes pour les porteurs de titres du Fonds en dissolution – Fusion imposable d'un Fonds constitué en fiducie avec un Fonds constitué en fiducie ou fusion imposable d'un Fonds constitué en société avec un Fonds constitué en société** » à la page 62 pour obtenir un résumé général des incidences fiscales de la fusion et à la rubrique « **Incidences fiscales** » du prospectus simplifié du Fonds prorogé pour obtenir un résumé des incidences fiscales découlant de la détention de titres du Fonds prorogé après la fusion.

Incidences fiscales de la fusion pour les porteurs de titres du Fonds prorogé

La fusion proposée ne devrait avoir aucune incidence défavorable importante, fiscale ou autre, sur les porteurs de titres du Fonds prorogé.

Changement de série proposé pour la mise en œuvre de la fusion

La série du Fonds prorogé dont les porteurs de titres recevront des titres par suite de la fusion dépend de la série de titres du Fonds en dissolution qu'ils détiennent, comme l'indique le tableau suivant.

Titres du Fonds en dissolution que vous détenez	Titres du Fonds prorogé que vous recevrez
Série Quadrus	Série Quadrus
Série D5	Série D5
Série D8	Série D8

Titres du Fonds en dissolution que vous détenez	Titres du Fonds prorogé que vous recevrez
Série H	Série H
Série H5	Série H5
Série H8	Série H8
Série HW	Série HW
Série HW5	Série HW5
Série HW8	Série HW8
Série L	Série L
Série L5	Série L5
Série L8	Série L8
Série N	Série N
Série N5	Série N5
Série N8	Série N8
Série QF	Série QF
Série QF5	Série QF5
Série QFW	Série QFW
Série QFW5	Série QFW5

Sommaire des titres avec droit de vote

Le Fonds en dissolution et le Fonds prorogé sont autorisés à émettre un nombre illimité de titres de chaque série. Le tableau suivant indique le nombre de titres de chaque série du Fonds en dissolution et du Fonds prorogé qui étaient émis et en circulation au 4 décembre 2018 (aux fins de la présente partie, les « **titres avec droit de vote** »).

Fonds en dissolution	
Série	Nombre de titres avec droit de vote
Série Quadrus	1 453 773,479
Série D5	8 786,195
Série D8	14 005,270
Série H	70 345,913
Série H5	82,961
Série H8	13,375
Série HW	184 042,689
Série HW5	2 224,153
Série HW8	951,228
Série L	1 022 667,478
Série L5	8 001,088
Série L8	19 739,134
Série N	1 065 734,575
Série N5	65 892,621
Série N8	82 732,036
Série QF	75 611,033
Série QF5	78,470
Série QFW	100,000
Série QFW5	67,822
Total	4 074 849,52

Fonds prorogé	
Série	Nombre de titres avec droit de vote
Série Quadrus	1 380 637,312
Série D5	67,815
Série D8	68,522
Série H	70 070,175
Série H5	67,812
Série H8	68,519
Série HW	31 697,697
Série HW5	67,812
Série HW8	68,518
Série L	542 780,701
Série L5	67,815
Série L8	68,521
Série N	1 052 595,511
Série N5	67,811
Série N8	6 176,533
Série QF	124 551,693
Série QF5	67,812
Série QFW	8 618,641
Série QFW5	67,812
Total	3 217 877,032

Principaux porteurs

Au 4 décembre 2018, aucun investisseur ne détenait 10 % ou plus des titres avec droit de vote du Fonds en dissolution ou du Fonds prorogé.

Si Mackenzie ou un Fonds est directement propriétaire de titres avec droit de vote du Fonds en dissolution ou du Fonds prorogé, il s'abstiendra de voter à leur égard à l'assemblée extraordinaire pertinente.

À la fermeture des bureaux le 30 novembre 2018, les administrateurs et les membres de la haute direction de Mackenzie étaient propriétaires de moins de 1 % des titres avec droit de vote du Fonds en dissolution ou du Fonds prorogé.

Frais et charges

Comme l'indique le tableau suivant, si la fusion est réalisée, les porteurs de titres du Fonds en dissolution paieront les mêmes frais de gestion et les mêmes frais d'administration à l'égard des séries correspondantes des titres du Fonds prorogé qu'ils recevront en échange de leurs titres du Fonds en dissolution par suite de la fusion, à l'exception des porteurs de titres de série Quadrus, de série D5, de série D8, de série H, de série H5, de série H8, de série HW, de série HW5, de série HW8, de série L, de série L5, de série L8, de série QF, de série QF5, de série QFW et de série QFW5 du Fonds en dissolution, qui paieront des frais de gestion inférieurs.

Le tableau suivant indique, pour chaque série du Fonds en dissolution et chaque série du Fonds prorogé visées par la fusion, lorsqu'ils sont disponibles, les frais de gestion et les frais d'administration courants payables et le ratio des frais de gestion annualisé (le « RFG ») pour le semestre clos le 30 septembre 2018, soit la dernière période close du Fonds en dissolution et du Fonds prorogé pour laquelle de l'information financière a été publiée.

	Fonds en dissolution				Fonds prorogé			
	Série	FG	FA	RFG ¹	Série	FG	FA	RFG ¹
Frais de gestion courants (« FG »), frais d'administration courants (« FA ») et ratio des frais de gestion (annualisé) pour le semestre clos le 30 septembre 2018 (« RFG »)	Série Quadrus	2,10 %	0,28 %	2,63 %	Série Quadrus	2,00 %	0,28 %	2,54 %
	Série D5	2,10 %	0,28 %	2,60 %	Série D5	2,00 %	0,28 %	2,51 %
	Série D8	2,10 %	0,28 %	2,70 %	Série D8	2,00 %	0,28 %	2,56 %
	Série H	1,10 %	0,15 %	1,35 % ²	Série H	1,00 %	0,15 %	1,31 % ²
	Série H5	1,10 %	0,15 %	1,42 % ²	Série H5	1,00 %	0,15 %	1,29 % ²
	Série H8	1,10 %	0,15 %	1,32 % ²	Série H8	1,00 %	0,15 %	1,21 % ²
	Série HW	0,90 %	0,15 %	1,19 %	Série HW	0,80 %	0,15 %	1,07 %
	Série HW5	0,90 %	0,15 %	1,19 %	Série HW5	0,80 %	0,15 %	1,07 %
	Série HW8	0,90 %	0,15 %	1,19 %	Série HW8	0,80 %	0,15 %	1,07 %
	Série L	1,90 %	0,15 %	2,28 %	Série L	1,80 %	0,15 %	2,16 %
	Série L5	1,90 %	0,15 %	2,23 %	Série L5	1,80 %	0,15 %	2,16 %
	Série L8	1,90 %	0,15 %	2,33 %	Série L8	1,80 %	0,15 %	2,21 %
	Série N	Négociables	Négociables	0,00 %	Série N	Négociables	Négociables	0,00 %
Série N5	Négociables	Négociables	0,00 %	Série N5	Négociables	Négociables	0,00 %	

Fusion proposée de la Catégorie Actions américaines et internationales avec la Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) (auparavant, Catégorie Actions mondiales (Setanta)) (suite)

	Fonds en dissolution				Fonds prorogé			
	Série	FG	FA	RFG ¹	Série	FG	FA	RFG ¹
Frais de gestion courants (« FG »), frais d'administration courants (« FA ») et ratio des frais de gestion (annualisé) pour le semestre clos le 30 septembre 2018 (« RFG »)	Série N8	Négociables	Négociables	0,00 %	Série N8	Négociables	Négociables	0,00 %
	Série QF	1,10 %	0,28 %	1,53 %	Série QF	1,00 %	0,28 %	1,40 %
	Série QF5	1,10 %	0,28 %	1,45 %	Série QF5	1,00 %	0,28 %	1,35 %
	Série QFW	0,90 %	0,15 %	1,19 %	Série QFW	0,80 %	0,15 %	1,07 %
	Série QFW5	0,90 %	0,15 %	1,19 %	Série QFW5	0,80 %	0,15 %	1,07 %

- ¹ Le RFG de chaque série se compose des frais de gestion, des frais d'administration et des autres charges du fonds qui s'appliquent à cette série. Les RFG indiqués ont été établis après la levée ou l'absorption de frais par Mackenzie.
- ² Le RFG de cette série a été calculé à partir des frais d'administration antérieurs de 0,20 % pour la période allant du 1^{er} avril 2018 au 8 juillet 2018 et des frais d'administration courants de 0,15 % pour la période allant du 9 juillet 2018 au 30 septembre 2018.

Les tableaux suivants indiquent les frais de gestion et les frais d'administration versés par le Fonds en dissolution et le Fonds prorogé pour l'exercice clos le 31 mars 2018 et la période allant du 1^{er} avril 2018 au 19 novembre 2018.

Fonds en dissolution	
Frais	Montant (\$)
Frais de gestion	202 323,68 \$
Frais d'administration	34 083,78 \$

Fonds prorogé	
Frais	Montant (\$)
Frais de gestion	85 137,56 \$
Frais d'administration	15 764,12 \$

Rendement

Le tableau suivant indique les rendements annuels composés de chaque série du Fonds en dissolution et de chaque série du Fonds prorogé visées par la fusion au cours de la dernière année ainsi que des deux, trois, cinq et dix dernières années, calculés au 19 novembre 2018.

Rendements annuels au 19 novembre 2018 ¹	Fonds en dissolution						Fonds prorogé					
	Série	Période (années)					Série	Période (années)				
		1	2	3	5	10		1	2	3	5	10
Série Quadrus	0,3 %	4,7 %	3,6 %	7,2 %	9,1 %	Série Quadrus	1,8 %	6,5 %	5,9 %	9,0 %	-	
Série D5	0,3 %	4,8 %	3,6 %	7,3 %	-	Série D5	-	-	-	-	-	
Série D8	0,2 %	4,7 %	3,6 %	7,2 %	9,1 %	Série D8	-	-	-	-	-	
Série H	1,5 %	6,0 %	4,9 %	8,7 %	10,5 %	Série H	3,2 %	7,8 %	7,2 %	10,3 %	-	
Série H5	1,5 %	6,0 %	-	-	-	Série H5	-	-	-	-	-	
Série H8	1,5 %	6,1 %	4,9 %	8,7 %	-	Série H8	-	-	-	-	-	

Fusion proposée de la Catégorie Actions américaines et internationales avec la Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) (auparavant, Catégorie Actions mondiales (Setanta)) (suite)

Rendements annuels au 19 novembre 2018 ¹	Fonds en dissolution					Fonds prorogé						
	Série	Période (années)					Série	Période (années)				
		1	2	3	5	10		1	2	3	5	10
	Série HW	-	-	-	-	-	Série HW	-	-	-	-	-
	Série HW5	-	-	-	-	-	Série HW5	-	-	-	-	-
	Série HW8	-	-	-	-	-	Série HW8	-	-	-	-	-
	Série L	0,6 %	5,1 %	4,0 %	7,8 %	-	Série L	2,2 %	6,9 %	6,3 %	9,4 %	-
	Série L5	0,7 %	5,2 %	4,1 %	-	-	Série L5	-	-	-	-	-
	Série L8	0,6 %	5,1 %	4,0 %	-	-	Série L8	-	-	-	-	-
	Série N	3,1 %	7,5 %	6,4 %	10,3 %	-	Série N	4,4 %	9,1 %	8,6 %	11,8 %	-
	Série N5	3,1 %	7,5 %	6,4 %	10,3 %	-	Série N5	-	-	-	-	-
	Série N8	3,0 %	7,5 %	6,4 %	10,3 %	-	Série N8	-	-	-	-	-
	Série QF	1,4 %	5,9 %	-	-	-	Série QF	3,0 %	7,7 %	-	-	-
	Série QF5	1,5 %	6,0 %	-	-	-	Série QF5	-	-	-	-	-
	Série QFW	-	-	-	-	-	Série QFW	-	-	-	-	-
	Série QFW5	-	-	-	-	-	Série QFW5	-	-	-	-	-

¹ Les rendements de ces séries sont calculés en fonction du rendement composé et du rendement total en dollars canadiens.

Comparaison du Fonds en dissolution avec le Fonds prorogé

Le tableau suivant présente les objectifs et les stratégies de placement, les gestionnaires de portefeuille et la valeur liquidative du Fonds en dissolution et du Fonds prorogé au 19 novembre 2018.

	Fonds en dissolution	Fonds prorogé
Objectifs de placement	<p>Le Fonds recherche une croissance du capital à long terme en s'exposant principalement à des titres de capitaux propres de sociétés situées aux États-Unis et sur d'autres marchés internationaux, dont le Royaume-Uni, l'Europe, l'Asie et l'Extrême-Orient.</p> <p>Le Fonds a recours aux services d'au moins deux équipes de gestionnaires de portefeuille, choisies par Mackenzie, afin d'assurer la diversification de son portefeuille.</p> <p>Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds peut investir directement dans des titres ou investir dans des titres d'autres OPC.</p>	<p>Le Fonds recherche une forte croissance du capital assortie d'une fiabilité élevée à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés partout dans le monde.</p> <p>Le Fonds peut obtenir cette exposition en investissant directement dans des titres ou en investissant dans des titres d'autres fonds d'investissement, ou des deux façons.</p>
Stratégies de placement	<p>À l'heure actuelle, on estime qu'au moins 80 % de l'actif net du Fonds sera investi dans des titres d'autres OPC (les « fonds sous-jacents »), dont certains peuvent être gérés par Mackenzie ou des sociétés de son groupe,</p>	<p>Le Fonds tente d'atteindre ses objectifs en recherchant des sociétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • qui possèdent des avantages concurrentiels

Fusion proposée de la Catégorie Actions américaines et internationales avec la Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) (auparavant, Catégorie Actions mondiales (Setanta)) (suite)

	Fonds en dissolution	Fonds prorogé														
Stratégies de placement (suite)	<p>conformément à son objectif de placement. Mackenzie peut modifier, en tout temps, la proportion de l'actif du Fonds qui est placée dans des titres de fonds sous-jacents.</p> <p>Le tableau ci-après présente les noms du gestionnaire de portefeuille et des sous-conseillers du Fonds et des fonds sous-jacents ainsi qu'une courte description de leur stratégie de placement et la proportion cible de l'actif du Fonds qui leur est attribuée. Mackenzie peut changer le gestionnaire de portefeuille ou les sous-conseillers du Fonds et des fonds sous-jacents ou modifier la proportion cible qui leur est attribuée en tout temps, sans préavis. Si une proportion du Fonds est investie dans un fonds sous-jacent, ce fonds sous-jacent figure dans le tableau.</p>	<p>leur procurant des possibilités de croissance à long terme;</p> <ul style="list-style-type: none"> dont la direction solide a montré de grands talents d'entrepreneurs; qui sont des entreprises de grande qualité bien gérées qui devraient obtenir un prix intéressant par rapport à leur valeur intrinsèque. <p>Si la conjoncture du marché n'est pas favorable, une partie de l'actif du Fonds pourrait être placée dans des titres de créance à court terme ou dans de la trésorerie en vue d'assurer une certaine protection.</p> <p>Le Fonds peut investir, directement ou indirectement, jusqu'à 100 % de ses actifs dans des titres étrangers.</p> <p>Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « Fonds de fonds » à la rubrique « Frais et charges » du prospectus simplifié du Fonds pour obtenir de plus amples renseignements.</p> <p>Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements décrites à la rubrique « Introduction à la partie B – Quels types de placement le Fonds fait-il? » du prospectus simplifié du Fonds, le Fonds peut faire ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture; conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres; réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les épargnants); investir dans l'or et l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux. <p>S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de</p>														
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller du Fonds ou des fonds sous-jacents</th> <th>Répartition cible – sous réserve de modifications (sans préavis)</th> <th>Stratégies/style de placement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">The Putnam Advisory Company, LLC Boston (Massachusetts)</td> <td>10 % à 25 %</td> <td>Actions américaines – Valeur (le Fonds effectue ses placements directement dans le Fonds de valeur américain (Putnam))</td> </tr> <tr> <td>0 % à 15 %</td> <td>Actions américaines – Croissance (le Fonds effectue ses placements directement dans le Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie)</td> </tr> <tr> <td>Corporation Financière Mackenzie Toronto (Ontario)</td> <td>5 % à 20 %</td> <td>Actions mondiales – Style mixte (le Fonds effectue ses placements directement dans la Catégorie Mackenzie Ivy Actions étrangères et/ou le Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy)</td> </tr> <tr> <td></td> <td>5 % à 15 %</td> <td>Actions mondiales – Valeur (le Fonds effectue ses placements directement dans la Catégorie Mackenzie Cundill Valeur et/ou le Fonds de valeur Mackenzie Cundill)</td> </tr> </tbody> </table>	Gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller du Fonds ou des fonds sous-jacents	Répartition cible – sous réserve de modifications (sans préavis)	Stratégies/style de placement	The Putnam Advisory Company, LLC Boston (Massachusetts)	10 % à 25 %	Actions américaines – Valeur (le Fonds effectue ses placements directement dans le Fonds de valeur américain (Putnam))	0 % à 15 %	Actions américaines – Croissance (le Fonds effectue ses placements directement dans le Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie)	Corporation Financière Mackenzie Toronto (Ontario)	5 % à 20 %	Actions mondiales – Style mixte (le Fonds effectue ses placements directement dans la Catégorie Mackenzie Ivy Actions étrangères et/ou le Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy)		5 % à 15 %	Actions mondiales – Valeur (le Fonds effectue ses placements directement dans la Catégorie Mackenzie Cundill Valeur et/ou le Fonds de valeur Mackenzie Cundill)	
	Gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller du Fonds ou des fonds sous-jacents	Répartition cible – sous réserve de modifications (sans préavis)	Stratégies/style de placement													
	The Putnam Advisory Company, LLC Boston (Massachusetts)	10 % à 25 %	Actions américaines – Valeur (le Fonds effectue ses placements directement dans le Fonds de valeur américain (Putnam))													
		0 % à 15 %	Actions américaines – Croissance (le Fonds effectue ses placements directement dans le Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie)													
Corporation Financière Mackenzie Toronto (Ontario)	5 % à 20 %	Actions mondiales – Style mixte (le Fonds effectue ses placements directement dans la Catégorie Mackenzie Ivy Actions étrangères et/ou le Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy)														
	5 % à 15 %	Actions mondiales – Valeur (le Fonds effectue ses placements directement dans la Catégorie Mackenzie Cundill Valeur et/ou le Fonds de valeur Mackenzie Cundill)														

	Fonds en dissolution			Fonds prorogé
Stratégies de placement (suite)	Gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller du Fonds ou des fonds sous-jacents	Répartition cible – sous réserve de modifications (sans préavis)	Stratégies/style de placement	placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.
		0 % à 15 %	Dividendes mondiaux – Valeur (le Fonds effectue ses placements directement dans le Fonds mondial de dividendes Mackenzie)	
		0 % à 15 %	Actions mondiales – Croissance (le Fonds effectue ses placements directement dans le Fonds international de croissance Mackenzie)	
	Fidelity Investments Canada s.r.i. Toronto (Ontario)	5 % à 20 %	Actions américaines – Valeur (le Fonds effectue ses placements directement dans le Fonds Fidelity Discipline Actions ^{MD} Amérique)	
	Invesco Canada Ltée Toronto (Ontario)	5 % à 20 %	Actions mondiales – Croissance (le Fonds effectue ses placements directement dans la Catégorie croissance mondiale Invesco)	
	Setanta Asset Management Limited Dublin (Irlande)	10 % à 20 %	Actions internationales – Valeur (Setanta Asset Management Limited, située à Dublin, en Irlande)	
	<p>Le Fonds et les fonds sous-jacents ont recours à des gestionnaires de portefeuille ou des sous-conseillers possédant des styles et des domaines de compétences différents pour assurer la diversification de leur portefeuille. Toutefois, comme il s'agit de sociétés indépendantes les unes des autres, il est possible que les titres, les secteurs d'activité, les pays et les thèmes de placement choisis se recoupent à l'occasion.</p> <p>Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements décrites à la rubrique « Introduction à la partie B – Quels types de placement le Fonds fait-il? » du prospectus simplifié du Fonds, le Fonds peut faire ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de 			

	Fonds en dissolution	Fonds prorogé
	<p>couverture;</p> <ul style="list-style-type: none"> conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres; réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les épargnants); investir dans l'or et l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux. <p>S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.</p>	
Gestionnaires de portefeuille	Susan Spence, Groupe solutions de portefeuille	David Coyne, Sean Kenzie, Setanta Asset Management
Valeur liquidative	74 516 515,21 \$	51 478 555,58 \$

Recommandation

Mackenzie vous recommande de voter en faveur de la fusion proposée telle qu'elle est décrite dans la résolution pertinente jointe à l'annexe A.

Fusion proposée de la Catégorie Titres spécialisés américains et internationaux avec la Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) (*auparavant*, Catégorie Actions mondiales (Setanta))

Proposition

À l'assemblée extraordinaire de la Catégorie Titres spécialisés américains et internationaux (aux fins de la présente partie, le « **Fonds en dissolution** »), les investisseurs du Fonds en dissolution seront appelés à examiner une résolution approuvant la fusion (aux fins de la présente partie, la « **fusion** ») du Fonds en dissolution avec la Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) (aux fins de la présente partie, le « **Fonds prorogé** ») et à voter sur cette résolution.

Le Fonds en dissolution et le Fonds prorogé sont tous deux des Fonds constitués en société sous forme de catégories d'actions de Société de Placement Multi-Catégories. Il y aura donc aussi une assemblée extraordinaire des investisseurs du Fonds prorogé au cours de laquelle ces derniers seront appelés à examiner une résolution approuvant la fusion et à voter sur cette résolution. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Procédure concernant les fusions proposées – Fusion d'un Fonds constitué en société avec un Fonds constitué en société** » à la page 60 pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de vote des porteurs de titres du Fonds prorogé.

Si la fusion obtient toutes les approbations requises des investisseurs et des organismes de réglementation, le Fonds en dissolution devrait fusionner avec le Fonds prorogé après la fermeture des bureaux vers le 8 février 2019 (la « **date de la fusion** »).

Motifs de la fusion proposée et contexte

Stratégie de placement du Fonds prorogé

La fusion est proposée pour éloigner progressivement les investisseurs de la stratégie de placement multigestionnaire du Fonds en dissolution. Cette stratégie repose sur la sélection des placements, notamment dans d'autres organismes de placement collectif, par au moins deux équipes de gestion de portefeuilles internes ou indépendantes que le gestionnaire choisit. Cette approche s'est soldée par la répétition de certains titres, secteurs d'activité et thèmes de placement à l'occasion. De plus, les mandats de placement combinés des gestionnaires de portefeuilles sous-jacents n'ont pas donné les résultats souhaités et ont affaibli le rendement du Fonds en dissolution.

Le Fonds en dissolution et le Fonds prorogé ont tous deux des objectifs et des stratégies de placement qui mettent l'accent sur les titres de capitaux propres mondiaux et font partie de la catégorie « Actions mondiales » du Comité de normalisation des fonds d'investissement canadiens. Toutefois, le Fonds prorogé investit directement dans les titres et une seule équipe gère ses placements, ce qui, selon Mackenzie, donne un portefeuille mieux équilibré et un meilleur rendement.

Meilleur rendement passé du Fonds prorogé

Le Fonds prorogé a procuré de meilleurs rendements que le Fonds en dissolution sur une période de trois années. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Rendement** » qui figure ci-après dans la présente partie. Le rendement historique n'est pas garant des rendements futurs.

Réduction des frais de gestion

Si la fusion est réalisée, les porteurs de certaines séries de titres du Fonds en dissolution (aux fins de la présente partie, les « **titres du Fonds en dissolution** ») profiteront aussi de frais de gestion inférieurs à l'égard des séries correspondantes des titres du Fonds prorogé (aux fins de la présente partie, les « **titres du Fonds prorogé** ») qu'ils recevront par suite de la fusion.

Comme l'indique le tableau sous la rubrique « **Frais et charges** » qui figure ci-après dans la présente partie, si la fusion est réalisée, les porteurs de titres de série Quadrus, de série H, de série HW, de série L, de série QF et de série QFW du Fonds en dissolution paieront des frais de gestion inférieurs.

Procédure concernant la fusion proposée

Veillez vous reporter à la rubrique « **Procédure concernant les fusions proposées – Fusion d'un Fonds constitué en fiducie avec un Fonds constitué en fiducie** » à la page 60 pour obtenir des renseignements sur la procédure concernant la fusion proposée.

Incidences fiscales de la fusion pour les porteurs de titres du Fonds en dissolution

Avant la date de la fusion, vous pourriez recevoir du Fonds en dissolution une distribution de dividendes ordinaires et/ou de dividendes sur les gains en capital. Les dividendes seront automatiquement réinvestis dans des titres du Fonds en dissolution.

Puisque le Fonds en dissolution et le Fonds prorogé sont des Fonds constitués en société, Mackenzie est tenue de réaliser la fusion avec imposition conformément aux lois applicables. Par conséquent, à la date de la fusion, l'échange de vos titres du Fonds en dissolution contre des titres du Fonds prorogé se fera avec imposition. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Incidences fiscales fédérales canadiennes pour les porteurs de titres du Fonds en dissolution – Fusion imposable d'un Fonds constitué en fiducie avec un Fonds constitué en fiducie ou fusion imposable d'un Fonds constitué en société avec un Fonds constitué en société** » à la page 62 pour obtenir un résumé général des incidences fiscales de la fusion et à la rubrique « **Incidences fiscales** » du prospectus simplifié du Fonds prorogé pour obtenir un résumé des incidences fiscales découlant de la détention de titres du Fonds prorogé après la fusion.

Incidences fiscales de la fusion pour les porteurs de titres du Fonds prorogé

La fusion proposée ne devrait avoir aucune incidence défavorable importante, fiscale ou autre, sur les porteurs de titres du Fonds prorogé.

Changement de série proposé pour la mise en œuvre de la fusion

La série du Fonds prorogé dont les porteurs de titres recevront des titres par suite de la fusion dépend de la série de titres du Fonds en dissolution qu'ils détiennent, comme l'indique le tableau suivant.

Titres du Fonds en dissolution que vous détenez	Titres du Fonds prorogé que vous recevrez
Série Quadrus	Série Quadrus
Série H	Série H
Série HW	Série HW

Titres du Fonds en dissolution que vous détenez	Titres du Fonds prorogé que vous recevrez
Série L	Série L
Série N	Série N
Série QF	Série QF
Série QFW	Série QFW

Sommaire des titres avec droit de vote

Le Fonds en dissolution et le Fonds prorogé sont autorisés à émettre un nombre illimité de titres de chaque série. Le tableau suivant indique le nombre de titres de chaque série du Fonds en dissolution et du Fonds prorogé qui étaient émis et en circulation au 4 décembre 2018 (aux fins de la présente partie, les « **titres avec droit de vote** »).

Fonds en dissolution	
Série	Nombre de titres avec droit de vote
Série Quadrus	698 209,519
Série H	50 046,749
Série HW	78 619,614
Série L	607 584,929
Série N	785 713,173
Série QF	97 266,478
Série QFW	13 045,165
Total	2 330 485,627

Fonds prorogé	
Série	Nombre de titres avec droit de vote
Série Quadrus	1 380 637,312
Série D5	67,815
Série D8	68,522
Série H	70 070,175
Série H5	67,812
Série H8	68,519
Série HW	31 697,697
Série HW5	67,812
Série HW8	68,518
Série L	542 780,701
Série L5	67,815
Série L8	68,521
Série N	1 052 595,511
Série N5	67,811
Série N8	6 176,533
Série QF	124 551,693
Série QF5	67,812

Fonds prorogé	
Série	Nombre de titres avec droit de vote
Série QFW	8 618,641
Série QFW5	67,812
Total	3 217 877,032

Principaux porteurs

Au 4 décembre 2018, aucun investisseur ne détenait 10 % ou plus des titres avec droit de vote du Fonds en dissolution ou du Fonds prorogé.

Si Mackenzie ou un Fonds est directement propriétaire de titres avec droit de vote du Fonds en dissolution ou du Fonds prorogé, il s'abstiendra de voter à leur égard à l'assemblée extraordinaire pertinente.

À la fermeture des bureaux le 30 novembre 2018, les administrateurs et les membres de la haute direction de Mackenzie étaient propriétaires de moins de 1 % des titres avec droit de vote du Fonds en dissolution ou du Fonds prorogé.

Frais et charges

Comme l'indique le tableau suivant, si la fusion est réalisée, les porteurs de titres du Fonds en dissolution paieront les mêmes frais de gestion et les mêmes frais d'administration à l'égard des séries correspondantes des titres du Fonds prorogé qu'ils recevront en échange de leurs titres du Fonds en dissolution par suite de la fusion, à l'exception des porteurs de titres de série Quadrus, de série H, de série HW, de série L, de série QF et de série QFW du Fonds en dissolution, qui paieront des frais de gestion inférieurs.

Le tableau suivant indique, pour chaque série du Fonds en dissolution et chaque série du Fonds prorogé visées par la fusion, lorsqu'ils sont disponibles, les frais de gestion et les frais d'administration courants payables et le ratio des frais de gestion annualisé (le « RFG ») pour le semestre clos le 30 septembre 2018, soit la dernière période close du Fonds en dissolution et du Fonds prorogé pour laquelle de l'information financière a été publiée.

	Fonds en dissolution				Fonds prorogé			
	Série	FG	FA	RFG ¹	Série	FG	FA	RFG ¹
Frais de gestion courants (« FG »), frais d'administration courants (« FA ») et ratio des frais de gestion (annualisé) pour le semestre clos le 30 septembre 2018 (« RFG »)	Série Quadrus	2,10 %	0,28 %	2,66 %	Série Quadrus	2,00 %	0,28 %	2,54 %
	Série H	1,10 %	0,15 %	1,39 % ²	Série H	1,00 %	0,15 %	1,31 % ²
	Série HW	0,90 %	0,15 %	1,19 %	Série HW	0,80 %	0,15 %	1,07 %
	Série L	1,90 %	0,15 %	2,30 %	Série L	1,80 %	0,15 %	2,16 %
	Série N	Négociables	Négociables	0,01 %	Série N	Négociables	Négociables	0,00 %
	Série QF	1,10 %	0,28 %	1,54 %	Série QF	1,00 %	0,28 %	1,40 %
	Série QFW	0,90 %	0,15 %	1,18 %	Série QFW	0,80 %	0,15 %	1,07 %

1 Le RFG de chaque série se compose des frais de gestion, des frais d'administration et des autres charges du fonds qui s'appliquent à cette série. Les RFG indiqués ont été établis après la levée ou l'absorption de frais par Mackenzie.

2 Le RFG de cette série a été calculé à partir des frais d'administration antérieurs de 0,20 % pour la période allant du 1^{er} avril 2018 au 8 juillet 2018 et des frais d'administration courants de 0,15 % pour la période allant du 9 juillet 2018 au 30 septembre 2018.

Les tableaux suivants indiquent les frais de gestion et les frais d'administration versés par chacun du Fonds en dissolution et du Fonds prorogé pour l'exercice clos le 31 mars 2018 et la période allant du 1^{er} avril 2018 au 19 novembre 2018.

Fonds en dissolution	
Frais	Montant (\$)
Frais de gestion	108 467,23 \$
Frais d'administration	18 124,31 \$

Fonds prorogé	
Frais	Montant (\$)
Frais de gestion	85 137,56 \$
Frais d'administration	15 764,12 \$

Rendement

Le tableau suivant indique les rendements annuels composés de chaque série du Fonds en dissolution et de chaque série du Fonds prorogé visées par la fusion au cours de la dernière année ainsi que des deux, trois, cinq et dix dernières années, calculés au 19 novembre 2018.

Rendements annuels au 19 novembre 2018 ¹	Fonds en dissolution						Fonds prorogé					
	Série	Période (années)					Série	Période (années)				
		1	2	3	5	10		1	2	3	5	10
	Série Quadrus	-4,8 %	4,2 %	5,3 %	4,7 %	9,6 %	Série Quadrus	1,8 %	6,5 %	5,9 %	9,0 %	-
	Série H	-3,7 %	5,5 %	6,6 %	6,1 %	11,0 %	Série H	3,2 %	7,8 %	7,2 %	10,3 %	-
	Série HW	-	-	-	-	-	Série HW	-	-	-	-	-
	Série L	-4,5 %	4,5 %	5,7 %	5,2 %	-	Série L	2,2 %	6,9 %	6,3 %	9,4 %	-
	Série N	-2,2 %	7,0 %	8,2 %	7,7 %	-	Série N	4,4 %	9,1 %	8,6 %	11,8 %	-
	Série QF	-3,8 %	5,3 %	-	-	-	Série QF	3,0 %	7,7 %	-	-	-

Fusion proposée de la Catégorie Titres spécialisés américains et internationaux avec la Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) (auparavant, Catégorie Actions mondiales (Setanta)) (suite)

Rendements annuels au 19 novembre 2018 ¹	Fonds en dissolution					Fonds prorogé						
	Série	Période (années)					Série	Période (années)				
		1	2	3	5	10		1	2	3	5	10
	Série QFW	-	-	-	-	-	Série QFW	-	-	-	-	-

¹ Les rendements de ces séries sont calculés en fonction du rendement composé et du rendement total en dollars canadiens.

Comparaison du Fonds en dissolution avec le Fonds prorogé

Le tableau suivant présente les objectifs et les stratégies de placement, les gestionnaires de portefeuille et la valeur liquidative du Fonds en dissolution et du Fonds prorogé au 19 novembre 2018.

	Fonds en dissolution	Fonds prorogé
Objectifs de placement	<p>Le Fonds recherche une croissance du capital à long terme en s'exposant principalement à des titres de capitaux propres de sociétés situées aux États-Unis et sur d'autres marchés internationaux, dont le Royaume-Uni, l'Europe, l'Asie et l'Extrême-Orient.</p> <p>Le Fonds entend respecter son mandat de spécialisation en effectuant des placements dans des titres possédant un caractère particulier, comme des actions de sociétés à faible ou moyenne capitalisation, des marchés mondiaux en émergence ou des titres issus de secteurs spécifiques, comme le secteur des ressources ou de la technologie.</p> <p>Le Fonds a recours aux services d'au moins deux équipes de gestionnaires de portefeuille, choisies par Mackenzie, afin d'assurer la diversification de son portefeuille.</p> <p>Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds peut investir directement dans des titres ou investir dans des titres d'autres OPC.</p>	<p>Le Fonds recherche une forte croissance du capital assortie d'une fiabilité élevée à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés partout dans le monde.</p> <p>Le Fonds peut obtenir cette exposition en investissant directement dans des titres ou en investissant dans des titres d'autres fonds d'investissement, ou des deux façons.</p>
Stratégies de placement	<p>À l'heure actuelle, on estime qu'au moins 90 % de l'actif net du Fonds sera investi dans des titres d'autres OPC (les « fonds sous-jacents »), dont certains peuvent être gérés par Mackenzie ou des sociétés de son groupe, conformément à son objectif de placement. Mackenzie peut modifier, en tout temps, la proportion de l'actif du Fonds qui est placée dans des titres de fonds sous-jacents.</p> <p>Le tableau ci-après présente les noms du gestionnaire de portefeuille et des sous-conseillers du Fonds et des fonds sous-jacents ainsi qu'une courte description de leur stratégie de placement et la proportion cible de l'actif du Fonds qui leur est attribuée.</p> <p>Mackenzie peut changer le gestionnaire de portefeuille ou les sous-conseillers du Fonds et des fonds sous-jacents ou modifier la proportion cible qui leur est attribuée en tout temps, sans préavis. Si une proportion du Fonds est investie dans un fonds sous-jacent, ce fonds sous-jacent figure dans le tableau.</p>	<p>Le Fonds tente d'atteindre ses objectifs en recherchant des sociétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • qui possèdent des avantages concurrentiels leur procurant des possibilités de croissance à long terme; • dont la direction solide a montré de grands talents d'entrepreneurs; • qui sont des entreprises de grande qualité bien gérées qui devraient obtenir un prix intéressant par rapport à leur valeur intrinsèque. <p>Si la conjoncture du marché n'est pas favorable, une partie de l'actif du Fonds pourrait être placée dans des titres de créance à court terme ou dans de la trésorerie en vue d'assurer une certaine protection.</p> <p>Le Fonds peut investir, directement ou indirectement, jusqu'à 100 % de ses actifs dans des titres étrangers.</p>

	Fonds en dissolution			Fonds prorogé
Stratégies de placement (suite)	Gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller du Fonds ou des fonds sous-jacents	Répartition cible – sous réserve de modifications (sans préavis)	Stratégies/style de placement	<p>Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « Fonds de fonds » à la rubrique « Frais et charges » du prospectus simplifié du Fonds pour obtenir de plus amples renseignements.</p> <p>Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements décrites à la rubrique « Introduction à la partie B – Quels types de placement le Fonds fait-il? » du prospectus simplifié du Fonds, le Fonds peut faire ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture; • conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres; • réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les épargnants); • investir dans l'or et l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux. <p>S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.</p>
	Corporation Financière Mackenzie Toronto (Ontario)	0 % à 10 %	Actions mondiales – Valeur (le Fonds effectue ses placements directement dans le Fonds renaissance Mackenzie Cundill)	
		0 % à 10 %	Actions mondiales (ressources naturelles) – Croissance (le Fonds effectue ses placements directement dans la Catégorie Mackenzie Mondial de ressources)	
		0 % à 10 %	Spécialisation (métaux précieux) – Croissance (le Fonds effectue ses placements directement dans la Catégorie Mackenzie Lingot d'or)	
		0 % à 20 %	Actions mondiales (petite et moyenne capitalisation) – Combinaison de valeur et croissance (le Fonds effectue ses placements directement dans la Catégorie Mackenzie Croissance de petites capitalisations mondiales et/ou le Fonds de croissance de petites capitalisations mondiales Mackenzie)	
		0 % à 15 %	Actions américaines (petite et moyenne capitalisation) – Croissance (le Fonds effectue ses placements directement dans la Catégorie Mackenzie Croissance moyennes capitalisations américaines)	

	Fonds en dissolution			Fonds prorogé
Stratégies de placement <i>(suite)</i>	Gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller du Fonds ou des fonds sous-jacents	Répartition cible – sous réserve de modifications (sans préavis)	Stratégies/style de placement	
	Société de Placements Franklin Templeton Toronto (Ontario)	5 % à 20 %	Actions mondiales (petite capitalisation) – Valeur (le Fonds effectue ses placements directement dans le Fonds mondial de petites sociétés Templeton)	
	Groupe de gestion d'actifs GLC ltée London (Ontario)	0 % à 15 %	Actions mondiales (infrastructure) – Croissance à prix raisonnable (l'équipe de Gestion des capitaux London au sein de GLC, située à London, en Ontario)	
	Invesco Canada Ltée Toronto (Ontario)	5 % à 20 %	Actions américaines (petite capitalisation) – Valeur (le Fonds effectue ses placements directement dans la Catégorie petites sociétés américaines Trimark)	
	Mackenzie Investments Corporation Boston (Massachusetts)	5 % à 20 %	Actions des marchés émergents – Valeur à prix raisonnable (le Fonds effectue ses placements directement dans la Catégorie Mackenzie Marchés émergents) et/ou dans le Fonds d'occasions des marchés émergents Mackenzie	
	Templeton Asset Management Ltd. Singapour	5 % à 15 %	Fonds de marchés émergents Templeton	
<p>Le Fonds et les fonds sous-jacents ont recours à des gestionnaires de portefeuille et des sous-conseillers possédant des styles et des domaines de compétences différents pour assurer la diversification de leur portefeuille. Toutefois, comme il s'agit de sociétés indépendantes les unes des autres, il est possible que les titres, les secteurs d'activité, les pays et les thèmes de placement choisis se recoupent à l'occasion.</p> <p>Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces</p>				

	Fonds en dissolution	Fonds prorogé
Stratégies de placement <i>(suite)</i>	<p>règlements décrites à la rubrique « Introduction à la partie B – Quels types de placement le Fonds fait-il? » du prospectus simplifié du Fonds, le Fonds peut faire ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture; • conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres; • réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les épargnants); • investir dans l'or et l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux. <p>S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.</p>	
Gestionnaires de portefeuille	Susan Spence, Groupe solutions de portefeuille	David Coyne, Sean Kenzie, Setanta Asset Management
Valeur liquidative	38 217 464,31 \$	51 478 555,58 \$

Recommandation

Mackenzie vous recommande de voter en faveur de la fusion proposée telle qu'elle est décrite dans la résolution pertinente jointe à l'annexe A.

Fusion proposée du Fonds de valeur américain (Gestion des capitaux London) avec le Fonds de valeur américain (Putnam)

Proposition

À l'assemblée extraordinaire du Fonds de valeur américain (Gestion des capitaux London) (aux fins de la présente partie, le « **Fonds en dissolution** »), les investisseurs du Fonds en dissolution seront appelés à examiner une résolution approuvant la fusion (aux fins de la présente partie, la « **fusion** ») du Fonds en dissolution avec le Fonds de valeur américain (Putnam) (aux fins de la présente partie, le « **Fonds prorogé** ») et à voter sur cette résolution. Si la fusion obtient toutes les approbations requises des investisseurs et des organismes de réglementation, le Fonds en dissolution devrait fusionner avec le Fonds prorogé après la fermeture des bureaux vers le 8 février 2019 (la « **date de la fusion** »).

Motifs de la fusion proposée et contexte

Objectifs de placement répétitifs

La fusion est proposée en partie pour réduire les répétitions, le Fonds prorogé et le Fonds en dissolution ayant des objectifs de placement similaires. Bien que ces Fonds n'aient pas les mêmes gestionnaires de portefeuille, ils investissent tous les deux principalement dans des sociétés américaines et font partie de la catégorie « Actions américaines » du Comité de normalisation des fonds d'investissement canadiens.

Rendement du Fonds en dissolution

Le Fonds en dissolution a procuré aux investisseurs des rendements décevants depuis sa création en juillet 2007. Il a sous-performé par rapport à son indice de référence, l'indice S&P 500 Value, au cours des périodes indiquées dans le tableau qui suit.

	Période				
	Exercice clos le 31 octobre 2018	Exercice clos le 31 octobre 2017	Exercice clos le 31 octobre 2016	Exercice clos le 31 octobre 2015	Exercice clos le 31 octobre 2014
Fonds de valeur américain (Gestion des capitaux London) – série Quadrus	1,65 %	8,98 %	-1,85 %	10,06 %	20,45 %
Indice S&P 500 Value	5,10 %	15,04 %	9,20 %	16,95 %	24,32 %

Rendement du Fonds prorogé

Le Fonds prorogé, géré par Putnam Investments, a procuré de meilleurs rendements que le Fonds en dissolution sur une période de une année. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Rendement** » qui figure ci-après dans la présente partie. Le rendement historique n'est pas garant des rendements futurs.

Procédure concernant la fusion proposée

Veuillez vous reporter à la rubrique « **Procédure concernant les fusions proposées – Fusion d'un Fonds constitué en fiducie avec un Fonds constitué en fiducie** » à la page 60 pour obtenir des renseignements sur la procédure concernant la fusion proposée.

Incidences fiscales de la fusion pour les porteurs de titres du Fonds en dissolution

Avant la date de la fusion, vous pourriez recevoir du Fonds en dissolution une distribution de revenu net (y compris des dividendes canadiens) et/ou de gains en capital nets réalisés, dans la mesure nécessaire pour que le Fonds en dissolution n'ait pas d'impôt à payer. En date de la mi-août 2018, Mackenzie prévoit que la fusion entraînera le versement, par le Fonds en dissolution, d'une distribution de gains en capital à ses porteurs de titres avant la date de la fusion, mais cette prévision pourrait changer avant cette date en raison de fluctuations du marché ou de mesures prises par le gestionnaire de portefeuille et/ou les porteurs de titres. La distribution sera automatiquement réinvestie dans des titres du Fonds en dissolution.

Comme le nombre d'investisseurs du Fonds en dissolution pourrait être insuffisant pour réaliser la fusion avec report d'impôt conformément aux lois applicables, Mackenzie a décidé de la réaliser avec imposition. Par conséquent, à la date de la fusion, l'échange de vos titres du Fonds en dissolution (aux fins de la présente partie, les « **titres du Fonds en dissolution** ») contre des titres du Fonds prorogé (aux fins de la présente partie, les « **titres du Fonds prorogé** ») se fera avec imposition. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Incidences fiscales fédérales canadiennes pour les porteurs de titres du Fonds en dissolution – Fusion imposable d'un Fonds constitué en fiducie avec un Fonds constitué en fiducie ou fusion imposable d'un Fonds constitué en société avec un Fonds constitué en société** » à la page 62 pour obtenir un résumé général des incidences fiscales de la fusion et à la rubrique « **Incidences fiscales** » du prospectus simplifié du Fonds prorogé pour obtenir un résumé des incidences fiscales découlant de la détention de titres du Fonds prorogé après la fusion.

Changement de série proposé pour la mise en œuvre de la fusion

La série du Fonds prorogé dont vous recevrez des titres par suite de la fusion dépend de la série de titres du Fonds en dissolution que vous détenez, comme l'indique le tableau suivant.

Titres du Fonds en dissolution que vous détenez	Titres du Fonds prorogé que vous recevrez
Série Quadrus	Série Quadrus
Série D5	Série D5
Série D8	Série D8
Série H	Série H
Série H5	Série H5
Série HW	Série HW
Série HW5	Série HW5
Série L	Série L
Série L5	Série L5
Série L8	Série L8
Série N	Série N
Série N5	Série N5
Série QF	Série QF
Série QF5	Série QF5
Série QFW	Série QFW
Série QFW5	Série QFW5

Sommaire des titres avec droit de vote

Le Fonds en dissolution est autorisé à émettre un nombre illimité de titres de chaque série. Le tableau suivant indique le nombre de titres de chaque série du Fonds en dissolution qui étaient émis et en circulation au 4 décembre 2018 (aux fins de la présente partie, les « titres avec droit de vote »).

Série	Nombre de titres avec droit de vote
Série Quadrus	1 233 153,171
Série D5	7 842,984
Série D8	8 012,374
Série H	10 113,046
Série H5	89,971
Série HW	7 557,545
Série HW5	67,823
Série L	238 883,386
Série L5	6 806,852
Série L8	2 839,369
Série N	40 610,533
Série N5	10 105,777
Série QF	13 970,363
Série QF5	2 315,753
Série QFW	405,871
Série QFW5	67,823
Total	1 582 842,641

Principaux porteurs

Au 4 décembre 2018, aucun investisseur ne détenait 10 % ou plus des titres avec droit de vote du Fonds en dissolution.

Si Mackenzie ou un Fonds est directement propriétaire de titres avec droit de vote du Fonds en dissolution, il s'abstiendra de voter à leur égard à l'assemblée extraordinaire.

À la fermeture des bureaux le 30 novembre 2018, les administrateurs et les membres de la haute direction de Mackenzie étaient propriétaires de moins de 1 % des titres avec droit de vote du Fonds en dissolution.

Frais et charges

Comme l'indique le tableau suivant, si la fusion est réalisée, les porteurs de titres du Fonds en dissolution paieront les mêmes frais de gestion et les mêmes frais d'administration à l'égard des séries correspondantes des titres du Fonds prorogé qu'ils recevront en échange de leurs titres du Fonds en dissolution par suite de la fusion.

Le tableau suivant indique, pour chaque série du Fonds en dissolution et chaque série du Fonds prorogé visées par la fusion, lorsqu'ils sont disponibles, les frais de gestion et les frais d'administration courants payables et le ratio des frais de gestion annualisé (le « RFG ») pour le semestre clos le 30 septembre 2018, soit la dernière période close du Fonds en dissolution et du Fonds prorogé pour laquelle de l'information financière a été publiée.

	Fonds en dissolution				Fonds prorogé			
	Série	FG	FA	RFG ¹	Série	FG	FA	RFG ¹
Frais de gestion courants (« FG »), frais d'administration courants (« FA ») et ratio des frais de gestion (annualisé) pour le semestre clos le 30 septembre 2018 (« RFG »)	Série Quadrus	2,00 %	0,28 %	2,54 %	Série Quadrus	2,00 %	0,28 %	2,54 %
	Série D5	2,00 %	0,28 %	2,53 %	Série D5	2,00 %	0,28 %	2,44 %
	Série D8	2,00 %	0,28 %	2,48 %	Série D8	2,00 %	0,28 %	2,39 %
	Série H	1,00 %	0,15 %	1,29 % ²	Série H	1,00 %	0,15 %	1,38 % ²
	Série H5	1,00 %	0,15 %	1,23 % ²	Série H5	1,00 %	0,15 %	1,22 % ²
	Série HW	0,70 %	0,15 %	0,96 %	Série HW	0,70 %	0,15 %	0,96 %
	Série HW5	0,70 %	0,15 %	0,96 %	Série HW5	0,70 %	0,15 %	0,97 %
	Série L	1,70 %	0,15 %	2,05 %	Série L	1,70 %	0,15 %	2,03 % ³
	Série L5	1,70 %	0,15 %	2,04 %	Série L5	1,70 %	0,15 %	1,98 % ³
	Série L8	1,70 %	0,15 %	2,12 %	Série L8	1,70 %	0,15 %	1,98 % ³
	Série N	Négociables	Négociables	0,01 %	Série N	Négociables	Négociables	0,04 %
	Série N5	Négociables	Négociables	0,01 %	Série N5	Négociables	Négociables	0,00 %
	Série QF	1,00 %	0,28 %	1,44 %	Série QF	1,00 %	0,28 %	1,48 %
	Série QF5	1,00 %	0,28 %	1,36 %	Série QF5	1,00 %	0,28 %	1,34 %
	Série QFW	0,70 %	0,15 %	0,96 %	Série QFW	0,70 %	0,15 %	0,97 %
	Série QFW5	0,70 %	0,15 %	0,96 %	Série QFW5	0,70 %	0,15 %	0,97 %

¹ Le RFG de chaque série se compose des frais de gestion, des frais d'administration et des autres charges du fonds qui s'appliquent à cette série. Les RFG indiqués ont été établis après la levée ou l'absorption de frais par Mackenzie.

² Le RFG de cette série a été calculé à partir des frais d'administration antérieurs de 0,20 % pour la période allant du 1^{er} avril 2018 au 8 juillet 2018 et des frais d'administration courants de 0,15 % pour la période allant du 9 juillet 2018 au 30 septembre 2018.

³ Le RFG de cette série a été calculé à partir des frais d'administration antérieurs de 1,85 % pour la période allant du 1^{er} avril 2018 au 8 juillet 2018 et des frais d'administration courants de 1,70 % pour la période allant du 9 juillet 2018 au 30 septembre 2018.

Le tableau suivant indique les frais de gestion et les frais d'administration versés par le Fonds en dissolution pour l'exercice clos le 31 mars 2018 et la période allant du 1^{er} avril 2018 au 19 novembre 2018.

Frais	Montant (\$)
Frais de gestion	7 573,03 \$
Frais d'administration	1 560,05 \$

Rendement

Le tableau suivant indique les rendements annuels composés de chaque série du Fonds en dissolution et de chaque série du Fonds prorogé visées par la fusion au cours de la dernière année ainsi que des deux, trois, cinq et dix dernières années, calculés au 19 novembre 2018.

Rendements annuels au 19 novembre 2018	Fonds en dissolution					Fonds prorogé						
	Série	Période (années)					Série	Période (années)				
		1	2	3	5	10		1	2	3	5	10
	Série Quadrus	4,6 %	3,1 %	3,0 %	7,3 %	10,8 %	Série Quadrus	4,3 %	-	-	-	-
	Série D5	4,6 %	3,1 %	3,0 %	7,3 %	-	Série D5	4,4 %	-	-	-	-
	Série D8	4,6 %	3,1 %	3,1 %	7,4 %	10,8 %	Série D8	4,5 %	-	-	-	-
	Série H	5,9 %	4,4 %	4,3 %	8,6 %	12,0 %	Série H	5,4 %	-	-	-	-
	Série H5	6,1 %	4,4 %	-	-	-	Série H5	5,7 %	-	-	-	-
	Série HW	-	-	-	-	-	Série HW	-	-	-	-	-
	Série HW5	-	-	-	-	-	Série HW5	-	-	-	-	-
	Série L	5,1 %	3,6 %	3,5 %	7,8 %	-	Série L	4,8 %	-	-	-	-
	Série L5	5,1 %	3,6 %	3,6 %	-	-	Série L5	5,0 %	-	-	-	-
	Série L8	5,0 %	3,5 %	3,5 %	-	-	Série L8	5,1 %	-	-	-	-
	Série N	7,3 %	5,8 %	5,7 %	10,1 %	-	Série N	6,9 %	-	-	-	-
	Série N5	7,3 %	5,8 %	-	-	-	Série N5	7,0 %	-	-	-	-
	Série QF	5,7 %	4,3 %	-	-	-	Série QF	5,4 %	-	-	-	-
	Série QF5	5,8 %	4,3 %	-	-	-	Série QF5	5,6 %	-	-	-	-
	Série QFW	-	-	-	-	-	Série QFW	-	-	-	-	-
	Série QFW5	-	-	-	-	-	Série QFW5	-	-	-	-	-

Comparaison du Fonds en dissolution avec le Fonds prorogé

Le tableau suivant présente les objectifs et les stratégies de placement, les gestionnaires de portefeuille et la valeur liquidative du Fonds en dissolution et du Fonds prorogé au 19 novembre 2018.

	Fonds en dissolution	Fonds prorogé
Objectifs de placement	Le Fonds cherche à offrir une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines à moyenne et à forte capitalisation.	Le Fonds cherche à procurer un rendement global supérieur à la moyenne, en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines.

	Fonds en dissolution	Fonds prorogé
Stratégies de placement	<p>En s'appuyant sur un style de gestion axé sur la valeur, le sous-conseiller recherche des sociétés dont les titres se négocient à des cours attrayants et qui semblent bien positionnées pour accélérer la croissance des bénéfiques.</p> <p>Le sous-conseiller crible la totalité des sociétés américaines afin de déceler celles dont les actions offrent le meilleur potentiel d'appréciation, compte tenu des bénéfiques et des évaluations. Le sous-conseiller recherche essentiellement des sociétés dont les actions se négocient à des cours attrayants et dont les bénéfiques devraient, à son avis, connaître une accélération.</p> <p>Si la conjoncture du marché n'est pas favorable, une partie de l'actif du Fonds pourrait être placée dans des titres de créance à court terme ou dans de la trésorerie en vue d'assurer une certaine protection.</p> <p>Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « Fonds de fonds » à la rubrique « Frais et charges » pour obtenir de plus amples renseignements.</p> <p>Selon les conditions du marché, le style de placement du gestionnaire de portefeuille peut donner lieu à un taux de rotation des titres en portefeuille supérieur à celui de fonds gérés de façon moins dynamique. En règle générale, plus le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds est élevé, plus ses frais d'opérations sont élevés et plus il est probable que vous receviez une distribution de gains en capital du Fonds, qui pourrait être imposable si vous détenez vos titres du Fonds à l'extérieur d'un régime enregistré.</p> <p>Il n'y a aucun lien prouvé entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un OPC.</p> <p>Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements décrites à la rubrique « Introduction à la partie B – Quels types de placement le Fonds fait-il? » du prospectus simplifié du Fonds, le Fonds peut faire ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture; • conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres; 	<p>Le Fonds met l'accent sur les actions de grandes sociétés dont le cours est inférieur à ce qu'il devrait être (compte tenu de leur potentiel à long terme) et qui sont susceptibles de profiter de changements favorables. La stratégie combine outils quantitatifs et recherches fondamentales rigoureuses sur les placements en vue de trouver des occasions et de gérer les risques.</p> <p>Le Fonds investit surtout dans des titres de sociétés américaines, mais il peut investir jusqu'à 15 % de ses actifs dans des titres de capitaux propres qui ne sont pas américains.</p> <p>Selon le sous-conseiller, la pondération d'un secteur d'activité donné dans le Fonds correspondra généralement à la pondération de ce secteur dans l'indice de valeur Russell 1000, à 10 % près.</p> <p>Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « Fonds de fonds » à la rubrique « Frais et charges » du prospectus simplifié du Fonds pour obtenir de plus amples renseignements.</p> <p>Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements décrites à la rubrique « Introduction à la partie B – Quels types de placement le Fonds fait-il? » du prospectus simplifié du Fonds, le Fonds peut faire ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture; • conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres; • réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les épargnants); • investir dans l'or et l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux. <p>S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.</p>

	Fonds en dissolution	Fonds prorogé
Stratégies de placement (suite)	<ul style="list-style-type: none"> réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les épargnants); investir dans l'or et l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux. <p>S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.</p>	
Gestionnaires de portefeuille	Robert Lee, Pei Li, Gestion des capitaux London	Darren A. Jaroch, Putnam Investments
Valeur liquidative	50 542 028,89 \$	131 570 658,30 \$

Recommandation

Mackenzie vous recommande de voter en faveur de la fusion proposée telle qu'elle est décrite dans la résolution pertinente jointe à l'annexe A.

Procédure concernant les fusions proposées

Si les fusions obtiennent toutes les approbations requises des investisseurs et des organismes de réglementation, les Fonds en dissolution devraient fusionner avec les Fonds prorogés après la fermeture des bureaux vers la date de la fusion. Une fois la fusion réalisée, si vous déteniez des titres du Fonds en dissolution, vous ne les détiendrez plus, vous détiendrez plutôt des titres du Fonds prorogé.

Fusion d'un Fonds constitué en fiducie avec un Fonds constitué en fiducie

Si vous détenez des titres d'un Fonds en dissolution constitué en fiducie après la fermeture des bureaux à la date de la fusion :

- le Fonds en dissolution transférera la totalité de son actif net au Fonds prorogé visé en échange de titres du Fonds prorogé. La valeur des titres du Fonds prorogé reçus par le Fonds en dissolution correspondra à la valeur de l'actif net qu'il a transféré au Fonds prorogé visé;
- le Fonds en dissolution rachètera ensuite vos titres du Fonds en dissolution et vous recevrez votre quote-part des titres du Fonds prorogé que détenait le Fonds en dissolution visé;
- puis le Fonds en dissolution cessera d'exister.

Fusion d'un Fonds constitué en société avec un Fonds constitué en société

Dans le cas des fusions où le Fonds en dissolution et le Fonds prorogé sont tous deux des Fonds constitués en société, les porteurs de titres du Fonds prorogé visé (chacun, un « **Fonds prorogé avec droit de vote** ») auront le droit de voter sur la fusion séparément en tant que catégorie. Les investisseurs qui détiennent des titres du Fonds prorogé avec droit de vote ont le droit de voter sur les fusions en question vu que l'échange de titres d'une autre catégorie contre des titres du Fonds prorogé nécessite leur approbation suivant la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) et que cet échange est nécessaire pour mettre en œuvre la fusion.

Si vous détenez des titres d'un Fonds en dissolution constitué en société, sauf la Catégorie Titres spécialisés nord-américains, après la fermeture des bureaux à la date de la fusion :

- l'actif net du Fonds en dissolution sera regroupé avec celui du Fonds prorogé visé;
- Société de Placement Multi-Catégories (« **Société Multi-Catégories** ») échangera vos titres du Fonds en dissolution contre des titres du Fonds prorogé correspondants. La valeur des titres du Fonds prorogé que vous recevrez correspondra à la valeur des titres du Fonds en dissolution que vous déteniez à ce moment-là; et
- Société Multi-Catégories annulera tous vos titres du Fonds en dissolution.

Dans le cas de la Catégorie Titres spécialisés nord-américains, si vous détenez des titres de ce Fonds en dissolution après la fermeture des bureaux à la date de la fusion :

- Mackenzie, pour le compte de Société Multi-Catégories, transférera les actifs attribuables aux titres du Fonds en dissolution à Corporation Financière Capital Mackenzie (« **Capitalcorp** ») en contrepartie de titres du Fonds prorogé correspondants. La valeur des titres du Fonds prorogé que vous recevrez correspondra à la valeur des titres du Fonds en dissolution que vous déteniez à ce moment-là; et

- Société Multi-Catégories annulera tous vos titres du Fonds en dissolution.

Programme de prélèvements automatiques et programme de transferts systématiques

Si vous participez à un programme de prélèvements automatiques, à un service d'achats périodiques par sommes fixes, à un programme de retraits systématiques ou à un autre programme systématique (qui sont tous décrits dans le prospectus simplifié du Fonds en dissolution) à l'égard d'un Fonds en dissolution, ce programme sera maintenu auprès du Fonds prorogé visé après la date de la fusion.

Si vous participez au programme de transferts systématiques (« PTS ») de Quadrus, votre PTS sera maintenu auprès du Fonds prorogé visé après la date de la fusion.

Mackenzie acquittera la totalité des frais engagés pour la mise en œuvre des fusions. Ni vous, ni le Fonds en dissolution, ni le Fonds prorogé n'aurez à payer de frais à cet égard.

Incidences fiscales fédérales canadiennes pour les porteurs de titres d'un Fonds en dissolution

Le texte qui suit est un résumé général de certaines incidences fiscales fédérales canadiennes qui s'appliquent à vous en tant que porteur de titres d'un Fonds en dissolution. Il se fonde sur les dispositions actuelles de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Ce résumé suppose que vous êtes un particulier qui réside au Canada et que vous détenez des titres d'un Fonds en dissolution à titre d'immobilisations. **Le présent résumé ne se veut pas un avis juridique ou fiscal et il ne traite pas de toutes les incidences fiscales possibles. Par conséquent, vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité au sujet de votre situation particulière.**

Les incidences fiscales des fusions varient selon que vous détenez vos titres d'un Fonds en dissolution dans l'un des comptes suivants (individuellement, un « régime enregistré ») ou en dehors d'un tel compte :

- un régime enregistré d'épargne-retraite;
- un fonds enregistré de revenu de retraite;
- un régime enregistré d'épargne-études;
- un régime de participation différée aux bénéfices;
- un fonds de revenu viager;
- un compte de retraite immobilisé;
- un fonds de revenu de retraite immobilisé;
- un régime d'épargne-retraite immobilisé;
- un fonds de revenu de retraite prescrit;
- un fonds de revenu viager restreint;
- un régime d'épargne immobilisé restreint;

- un régime enregistré d'épargne-invalidité;
- un compte d'épargne libre d'impôt.

Si vous détenez des titres d'un Fonds en dissolution dans un régime enregistré

En général, vous ne payez pas d'impôt sur les distributions versées par un Fonds en dissolution ou un Fonds prorogé, et vous n'êtes pas assujéti à l'impôt sur les gains en capital par suite d'un rachat ou d'un échange de titres d'un Fonds en dissolution ou de titres d'un Fonds prorogé.

Tous les titres d'un Fonds prorogé sont des placements admissibles pour les régimes enregistrés.

Si vous détenez des titres d'un Fonds en dissolution en dehors d'un régime enregistré

Les incidences fiscales d'un placement dans les Fonds constitués en société diffèrent de celles d'un placement dans les Fonds constitués en fiducie. Ces incidences sont exposées dans le prospectus simplifié des Fonds à la rubrique « **Incidences fiscales** ».

Fusion imposable d'un Fonds constitué en fiducie avec un Fonds constitué en fiducie ou fusion imposable d'un Fonds constitué en société avec un Fonds constitué en société

Les incidences fiscales :

- d'une distribution de revenu net et/ou de gains en capital nets réalisés que vous recevez d'un Fonds en dissolution, s'il est un Fonds constitué en fiducie; ou
- de dividendes ordinaires et/ou de dividendes sur les gains en capital que vous recevez d'un Fonds en dissolution, s'il est un Fonds constitué en société;

seront les mêmes que celles qui s'appliquent aux distributions ordinaires en fin d'exercice faites par le Fonds constitué en fiducie, ou aux dividendes ordinaires et/ou dividendes sur les gains en capital versés par le Fonds constitué en société. Ces incidences sont décrites dans le prospectus simplifié des Fonds en dissolution.

À la date de la fusion, vous disposerez de vos titres d'un Fonds en dissolution pour un montant correspondant à leur valeur liquidative à ce moment-là. Si ce montant est supérieur au prix de base rajusté (« **PBR** ») de vos titres, vous réaliserez un gain en capital égal à la différence. Par contre, s'il est inférieur, vous subirez une perte en capital égale à la différence.

Le coût des titres d'un Fonds prorogé que vous recevrez par suite de la fusion correspondra à leur valeur liquidative à la date de la fusion.

Vous devriez communiquer avec votre conseiller en fiscalité pour lui parler de votre planification fiscale de 2019 et de la possibilité de réaliser un gain en capital ou une perte en capital par suite de la fusion. Veuillez noter ce qui suit :

- si vous réalisez un gain en capital ou une perte en capital par suite d'une fusion, vous devez l'indiquer dans votre déclaration de revenu de 2019;
- si vous déclarez un gain en capital net que vous avez réalisé dans votre déclaration de revenu de 2019, vous devez inclure la moitié de ce gain dans votre revenu de 2019;

- si vous déclarez une perte en capital nette dans votre déclaration de revenu de 2019, vous pouvez la déduire des gains en capital nets de l'une des trois années d'imposition antérieures ou d'une année d'imposition ultérieure. Ces stratégies, si vous pouvez les appliquer, peuvent vous aider à alléger votre fardeau fiscal général.

Frais et charges payables par les Fonds

En général, les Fonds paient des frais de gestion, des frais d'administration et des charges du fonds. Les frais de gestion et les frais d'administration sont versés à Mackenzie en qualité de gestionnaire des Fonds. Mackenzie verse une part des frais de gestion à Quadrus en qualité de placeur principal des Fonds.

Les frais de gestion et les frais d'administration annuels de chaque Fonds varient selon la série. Les frais de certaines séries des Fonds – la série N de chacun des Fonds, la série N5 de la Catégorie Actions canadiennes, de la Catégorie Dividendes canadiens (Laketon), de la Catégorie Actions américaines et internationales, de la Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) et du Fonds de valeur américain (Gestion des capitaux London) et la série N8 de la Catégorie Actions canadiennes, de la Catégorie Dividendes canadiens (Laketon), de la Catégorie Actions américaines et internationales et de la Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) – sont négociables par l'investisseur et payables directement à Mackenzie.

Parmi les autres charges du fonds auxquelles les Fonds peuvent être assujettis, on compte les intérêts débiteurs et les frais d'emprunt, les courtages et les frais d'opérations connexes, les taxes et les impôts (notamment la TPS/TVH et l'impôt sur le revenu), tous les honoraires et tous les frais du comité d'examen indépendant des Fonds (le « CEI »), les coûts liés à la conformité aux exigences de la réglementation visant la préparation des aperçus du fonds, les honoraires versés aux consultants externes en matière de recouvrements ou de remboursements d'impôt ou de préparation de déclarations de revenu à l'étranger pour le compte des Fonds, les nouveaux frais liés aux services externes qui n'étaient pas habituellement facturés au sein de l'industrie canadienne des organismes de placement collectif imposés après le 28 septembre 2018, et les frais engagés afin de respecter toute nouvelle exigence réglementaire, y compris les nouveaux frais imposés après le 28 septembre 2018. Les intérêts débiteurs et les frais d'emprunt ainsi que les taxes et les impôts seront directement imputés à chaque série, conformément à l'usage. Les frais liés à la conformité à toute nouvelle réglementation seront évalués en fonction de la portée et de la nature de cette nouvelle réglementation. Les charges du fonds restantes seront réparties entre toutes les séries de chaque Fonds en fonction de leur actif net par rapport à l'actif net de toutes les séries des Fonds. Mackenzie peut répartir les charges du fonds entre chacune des séries d'un Fonds en fonction de toute autre méthode de répartition qu'elle juge juste et raisonnable pour le Fonds en question.

Les frais et charges applicables aux Fonds sont décrits dans le prospectus simplifié des Fonds ou, dans le cas des titres de la série N de chacun des Fonds, de la série N5 de la Catégorie Actions canadiennes, de la Catégorie Dividendes canadiens (Laketon), de la Catégorie Actions américaines et internationales, de la Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) et du Fonds de valeur américain (Gestion des capitaux London) et de la série N8 de la Catégorie Actions canadiennes, de la Catégorie Dividendes canadiens (Laketon), de la Catégorie Actions américaines et internationales et de la Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta), dans la convention que vous avez conclue avec Mackenzie et Quadrus.

Approbaton des résolutions

Aux assemblées extraordinaires, les investisseurs des Fonds voteront sur les résolutions pertinentes. Une résolution ne prendra effet que si elle est approuvée à la majorité des voix exprimées à son égard. Étant donné qu'une fusion touchera tous les investisseurs d'un Fonds de la même manière, le résultat du vote sera déterminé pour l'ensemble du Fonds et non pas pour les séries.

Les investisseurs inscrits d'un Fonds au 4 décembre 2018 seront habilités à voter à l'assemblée extraordinaire pertinente. En qualité d'investisseur d'un Fonds, vous avez droit à une voix pour chaque titre entier du Fonds que vous détenez. Si vous détenez des fractions de titres du Fonds, vous voterez selon la proportion que cette fraction de titre représente par rapport à un titre entier du Fonds.

Aux assemblées extraordinaires, le quorum sera constitué d'au moins deux investisseurs du Fonds concerné, qui sont présents ou représentés par procuration. Pour qu'il y ait quorum, il n'est pas nécessaire qu'un nombre minimum de titres soient représentés à une assemblée extraordinaire.

Mackenzie croit qu'il y aura quorum aux assemblées extraordinaires. Toutefois, si le quorum n'est pas atteint dans un délai raisonnable qui suit l'heure prévue pour une assemblée extraordinaire, cette dernière sera ajournée aux date et heure de la reprise, au même endroit. À la reprise, les investisseurs présents ou représentés par procuration constitueront le quorum.

À la levée des assemblées extraordinaires, Mackenzie et Quadrus afficheront un avis sur leur site Web au www.placementsmackenzie.com et au www.gammedefondsquadrus.com, respectivement, qui indiquera si les résolutions ont été approuvées ou non. Cet avis paraîtra également sur le site Web de SEDAR au www.sedar.com.

Même si toutes les approbations requises sont obtenues, Mackenzie peut décider, à son appréciation, de ne pas mettre en œuvre une fusion ou de le faire plus tard.

Procédure de vote

Pour voter par procuration

Plutôt que de voter en personne sur une fusion à une assemblée extraordinaire, vous pouvez nommer une personne pour assister à l'assemblée extraordinaire et y agir en votre nom. Pour ce faire, vous devez prendre l'une des mesures suivantes :

- accéder au site www.secureonlinevote.com, inscrire le numéro de contrôle à 12 chiffres qui figure sur votre formulaire de procuration et suivre les instructions simples qui vous seront données sur ce site;
- transmettre par télécopieur votre formulaire de procuration rempli à Market Connections au numéro sans frais 1 888 496-1548;
- retourner votre formulaire de procuration daté et signé au moyen de l'enveloppe affranchie jointe à la présente trousse.

Les personnes nommées dans les formulaires de procuration sont des dirigeants de Mackenzie. Si vous souhaitez nommer comme fondé de pouvoir une personne autre que celles dont le nom est indiqué sur les formulaires de procuration, vous devez écrire son nom dans l'espace en blanc prévu à cette fin, puis signer le formulaire de procuration et nous le retourner.

Pour être valide à une assemblée extraordinaire, votre procuration doit nous parvenir au plus tard à 17 h (heure avancée de l'Est) le 18 janvier 2019.

Vous pouvez utiliser le formulaire de procuration pour indiquer si les droits de vote rattachés aux titres immatriculés en votre nom doivent être exercés **POUR** ou **CONTRE** une résolution. Au moment d'un scrutin, les droits de vote rattachés à vos titres seront alors exercés pour ou contre une résolution, conformément aux directives que vous avez fournies. Si vous retournez le formulaire de procuration sans préciser comment votre fondé de pouvoir doit voter, les droits de vote rattachés à vos titres seront alors exercés **POUR** une résolution.

Le formulaire de procuration confère un pouvoir discrétionnaire aux personnes désignées en ce qui a trait aux modifications apportées aux questions indiquées dans l'avis de convocation joint à la présente circulaire et à toute autre question pouvant être dûment soumise aux assemblées extraordinaires. À la date de la présente circulaire, Mackenzie n'est au courant d'aucune modification de ce genre ni d'aucune autre question pouvant être soumise aux assemblées extraordinaires.

Révocation des procurations

Si vous avez donné une procuration pour qu'elle soit utilisée à une assemblée extraordinaire, vous pouvez la révoquer à tout moment avant son utilisation. En plus des manières de révoquer une procuration autorisées par la loi, vous ou votre fondé de pouvoir dûment autorisé pouvez révoquer votre procuration en transmettant un avis écrit :

- au siège de Mackenzie, situé au 180 Queen Street West, Toronto (Ontario) M5V 3K1, jusqu'au dernier jour ouvrable précédant le jour de l'assemblée extraordinaire ou de sa reprise en cas d'ajournement, inclusivement; ou
- au président de l'assemblée extraordinaire, le jour de celle-ci ou de sa reprise en cas d'ajournement.

Intérêt de Corporation Financière Mackenzie dans les fusions

Conformément aux modalités de la convention de gestion conclue avec les Fonds, Mackenzie a été nommée gestionnaire des Fonds. Mackenzie assure tous les services de gestion et d'administration généraux dont les Fonds ont besoin pour exercer leurs activités quotidiennes et fournit, ou voit à ce que soient fournis par un sous-conseiller, des services de conseils en placement, qui comprennent ce qui suit : gérer le portefeuille de placement, faire des analyses en placement, formuler des recommandations de placement, prendre des décisions en matière de placement et conclure des ententes en matière de courtage relativement à l'achat et à la vente des titres en portefeuille. Mackenzie négocie également des ententes avec des courtiers pour l'achat de tous les titres des Fonds. La convention de gestion demeure en vigueur d'une année à l'autre, sauf si elle est résiliée conformément à ses modalités.

À titre de rémunération pour la prestation de conseils en gestion de placement et d'autres services de gestion qu'elle fournit aux Fonds, Mackenzie reçoit des frais de gestion annuels, qui sont calculés de la manière prévue dans la convention de gestion. À titre de rémunération pour la plupart des services qu'elle fournit directement aux Fonds pour qu'ils fonctionnent, sauf certaines charges du fonds et autres charges engagées par les Fonds à l'égard des opérations de portefeuille, Mackenzie touche des frais d'administration à taux fixe, qui sont calculés conformément aux modalités de la convention de gestion.

Les frais de gestion et les frais d'administration pour l'exercice clos le 31 mars 2018 et la période allant du 1^{er} avril 2018 au 19 novembre 2018 que chaque Fonds a versés à Mackenzie, y compris la TPS/TVH, sont décrits dans la présente circulaire aux sous-rubriques « **Frais et charges** ».

Les états financiers annuels audités des Fonds renferment des précisions supplémentaires concernant les frais de gestion et les autres frais acquittés par les Fonds au cours d'exercices précédents. Vous pouvez obtenir des exemplaires de ces documents de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- en communiquant avec Mackenzie au numéro sans frais 1 800 387-0615 (service bilingue);
- en transmettant un courriel à Mackenzie à service@mackenzieinvestments.com;
- en accédant au site Web de la Gamme de Fonds Quadrus au www.gammedefondsqadrus.com ou au site Web de Mackenzie au www.placementsmackenzie.com;

- en accédant au site Web de SEDAR au www.sedar.com;
- par l'entremise de votre représentant en placements Quadrus.

Capitalcorp

Capitalcorp est une société de placement à capital variable créée sous le régime des lois de l'Ontario par statuts de constitution le 13 octobre 2000 (dans leur version modifiée). Capitalcorp a un nombre illimité d'actions ordinaires et 1 000 catégories distinctes d'actions d'OPC. Au 19 novembre 2018, 36 catégories distinctes d'actions d'OPC de Capitalcorp, constituant 36 fonds, étaient émises et en circulation. Chaque catégorie d'actions d'OPC peut être émise en séries comprenant un nombre illimité d'actions.

Mackenzie est directement propriétaire de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Capitalcorp. La Société financière IGM Inc., qui est située au One Canada Centre, 447 Portage Avenue, Winnipeg (Manitoba) Canada R3B 3H5, est indirectement propriétaire de la totalité des actions émises et en circulation de Mackenzie.

Société Multi-Catégories

Société Multi-Catégories est une société de placement à capital variable créée sous le régime des lois de l'Ontario par statuts de constitution le 5 juillet 2005 (dans leur version modifiée). Au 19 novembre 2018, Société Multi-Catégories comptait 18 OPC différents, chacun constituant une catégorie distincte d'actions de Société Multi-Catégories. Chaque catégorie d'actions de Société Multi-Catégories comprend une ou plusieurs séries d'actions.

Mackenzie est directement propriétaire de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Société Multi-Catégories. La Société financière IGM Inc., qui est située au One Canada Centre, 447 Portage Avenue, Winnipeg (Manitoba) Canada R3B 3H5, est indirectement propriétaire de la totalité des actions émises et en circulation de Mackenzie.

Initiés de Mackenzie

Le nom, la ville de résidence et le poste de chacun des administrateurs et des membres de la haute direction de Mackenzie sont présentés dans le tableau suivant.

Nom et ville de résidence	Poste
Barry S. McInerney Toronto (Ontario)	Administrateur, président du conseil, président et chef de la direction de Mackenzie, de Capitalcorp et de Société Multi-Catégories; auparavant, administrateur, président et chef de la direction de BMO Asset Management Corp.
Earl Bederman Toronto (Ontario)	Administrateur de Mackenzie, de Capitalcorp et de Société Multi-Catégories; fondateur et chef de la direction à la retraite d'Investor Economics Inc.
Chris Boyle Toronto (Ontario)	Vice-président principal, Investisseurs institutionnels, de Mackenzie; auparavant, vice-président principal du service des investisseurs institutionnels d'AGF
Michael Cooke Toronto (Ontario)	Vice-président principal, Direction des fonds négociés en bourse, de Mackenzie; auparavant, responsable du placement, Power, chez Invesco

Nom et ville de résidence	Poste
Cynthia Currie Toronto (Ontario)	Vice-présidente directrice et chef des ressources humaines de Mackenzie; auparavant, vice-présidente, Services aux entreprises et placements, de Financière Sun Life inc.
Michael Dibden Toronto (Ontario)	Vice-président à la direction, chef de l'exploitation de Société financière IGM Inc. ¹ , de Mackenzie et de Groupe Investors Inc. ² ; auparavant, vice-président principal, Technologie, de la CIBC
Tony Elavia Toronto (Ontario)	Vice-président à la direction et chef des placements de Mackenzie
Brian M. Flood Toronto (Ontario)	Administrateur de Mackenzie, de Capitalcorp et de Société Multi-Catégories; associé à la retraite de Torys LLP
Karen L. Gavan Toronto (Ontario)	Administratrice de Mackenzie, de Capitalcorp et de Société Multi-Catégories; administratrice, présidente et chef de la direction à la retraite d'Economical, Compagnie Mutuelle d'assurance
Rhonda Goldberg Toronto (Ontario)	Vice-présidente principale et chef du contentieux de Société financière IGM Inc. ¹ ; auparavant, vice-présidente principale, Clientèle et Affaires réglementaires, de Société financière IGM Inc. ¹ et de Mackenzie; auparavant, vice-présidente, Affaires réglementaires, de Mackenzie; et directrice des fonds d'investissement et produits structurés à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Luke Gould Winnipeg (Manitoba)	Vice-président à la direction, Finances, et chef des finances de Mackenzie, de Société financière IGM Inc. ¹ et de Groupe Investors Inc. ² ; administrateur de Services financiers Groupe Investors Inc. ² et de Valeurs mobilières Groupe Investors inc.; auparavant, vice-président principal et chef des finances de Mackenzie et de Groupe Investors Inc. ²
Robert E. Lord Toronto (Ontario)	Administrateur de Mackenzie, de Capitalcorp et de Société Multi-Catégories; associé à la retraite de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Douglas Milne Toronto (Ontario)	Vice-président à la direction et chef du marketing de Mackenzie; auparavant, vice-président, Marketing, de Groupe Banque TD
Damon Murchison Toronto (Ontario)	Vice-président à la direction, responsable des ventes au détail et directeur national des ventes de Mackenzie; auparavant, vice-président principal et chef des ventes, Services aux particuliers, de Société financière Manuvie, et vice-président et directeur national des ventes d'Investissements Manuvie
Paul G. Oliver Markham (Ontario)	Administrateur de Mackenzie, de Capitalcorp et de Société Multi-Catégories; associé à la retraite de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Terry Rountes Woodbridge (Ontario)	Vice-président, Services des fonds et chef des finances des Fonds Mackenzie; chef des finances de Capitalcorp et de Société Multi-Catégories

Nom et ville de résidence	Poste
Michael Schnitman Toronto (Ontario)	Vice-président principal, Produits, de Mackenzie; auparavant, directeur, Stratégie et développement liés aux produits, de Putnam Investment Management, LLC
Gillian Seidler Toronto (Ontario)	Vice-présidente et chef de la conformité de Mackenzie; auparavant, vice-présidente adjointe, Conformité, de Mackenzie
Mary L. Turner Beamsville (Ontario)	Administratrice de Mackenzie, de Capitalcorp et de Société Multi-Catégories; présidente, chef de la direction et administratrice à la retraite de la Banque Canadian Tire; chef de l'exploitation à la retraite de Services Financiers Canadian Tire Limitée

NOTES

- ¹ Notre société mère.
- ² Membre de notre groupe.

Initiés de Capitalcorp et de Société Multi-Catégories

Le nom, la ville de résidence et le poste de chacun des administrateurs et des membres de la haute direction de Capitalcorp et de Société Multi-Catégories sont présentés dans le tableau suivant.

Nom et ville de résidence	Poste
Barry McInerney Toronto (Ontario)	Administrateur; président du conseil, président et chef de la direction de Mackenzie, de Capitalcorp et de Société Multi-Catégories; auparavant, administrateur, président et chef de la direction de BMO Asset Management Corp.
Earl Bederman Toronto (Ontario)	Administrateur de Mackenzie, de Capitalcorp et de Société Multi-Catégories; fondateur et chef de la direction à la retraite d'Investor Economics Inc.
Brian M. Flood Toronto (Ontario)	Administrateur de Mackenzie, de Capitalcorp et de Société Multi-Catégories; associé à la retraite de Torys LLP
Karen L. Gavan Toronto (Ontario)	Administratrice de Mackenzie, de Capitalcorp et de Société Multi-Catégories; administratrice, présidente et chef de la direction à la retraite d'Economical, Compagnie Mutuelle d'assurance
Robert E. Lord Toronto (Ontario)	Administrateur de Mackenzie, de Capitalcorp et de Société Multi-Catégories; associé à la retraite de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Paul G. Oliver Markham (Ontario)	Administrateur de Mackenzie, de Capitalcorp et de Société Multi-Catégories; associé à la retraite de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Terry Rountes Woodbridge (Ontario)	Vice-président, Services aux fonds, et chef des finances des Fonds Mackenzie; chef des finances de Capitalcorp et de Société Multi-Catégories
Mary L. Turner Beamsville (Ontario)	Administratrice de Mackenzie, de Capitalcorp et de Société Multi-Catégories; présidente, chef de la direction à la retraite et administratrice de la Banque Canadian Tire; chef de l'exploitation à la retraite de Services Financiers Canadian Tire Limitée

Nom et ville de résidence	Poste
Nick Westlind Toronto (Ontario)	Secrétaire de Capitalcorp et de Société Multi-Catégories; vice-président, Services juridiques, et directeur, Services juridiques, de Mackenzie; auparavant, vice-président, Affaires juridiques, Fidelity Investments Canada s.r.i.

Initiés intéressés dans les fusions

Aucun initié de Mackenzie, de Capitalcorp ou de Société Multi-Catégories n'est payé ni par ailleurs rémunéré ou remboursé de ses frais par les Fonds. Sauf pour ce qui est de la propriété des titres des Fonds, aucune des personnes mentionnées précédemment n'a une dette envers les Fonds ni n'a conclu une opération ou une entente avec les Fonds au cours du dernier exercice clos dont l'information financière a été publiée. Aucun Fonds n'a versé, ni n'était tenu de verser, une rémunération à un administrateur ou à un dirigeant de Mackenzie, de Capitalcorp ou de Société Multi-Catégories.

Recommandation

Recommandation de la direction

Le conseil d'administration de Mackenzie, gestionnaire des Fonds, vous recommande de voter en faveur des résolutions.

Recommandation du CEI

La gouvernance des Fonds relève du CEI, qui a été créé pour examiner, entre autres choses, les questions de conflits d'intérêts qui lui sont transmises par Mackenzie, en sa qualité de gestionnaire des Fonds.

Le CEI a examiné chaque fusion proposée et la procédure à suivre à son égard et a avisé Mackenzie qu'il était d'avis que chaque fusion aboutirait à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds en dissolution et son Fonds prorogé correspondant.

Bien que le CEI ait examiné chaque fusion proposée pour s'assurer qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts, il ne lui appartient pas de recommander aux investisseurs d'un Fonds de voter en faveur d'une fusion. Les investisseurs devraient examiner eux-mêmes les fusions et prendre une décision à ce sujet.

Auditeur

L'auditeur des Fonds est Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Si vous ne souhaitez pas participer à une fusion

Si vous ne souhaitez pas participer à une fusion, vous pouvez à la place faire racheter vos titres ou les échanger contre des titres d'un autre OPC offert aux termes du prospectus simplifié de la Gamme de Fonds Quadrus en tout temps jusqu'à la fermeture des bureaux à la date de prise d'effet de chaque fusion. Dans ce cas, vous pourriez avoir à payer les frais de rachat qui sont décrits dans le prospectus simplifié pertinent, sauf indication contraire dans la présente circulaire. Toutefois, veuillez noter que si les titres d'un Fonds en dissolution ont été souscrits aux termes d'une convention conclue avec Mackenzie et Quadrus, vous trouverez dans cette convention les

renseignements sur les échanges et les rachats de ces titres. Les incidences fiscales d'un tel rachat ou d'un tel échange sont expliquées dans le prospectus simplifié du Fonds pertinent.

Pour de plus amples renseignements

De plus amples renseignements sur chaque Fonds sont présentés dans son prospectus simplifié, sa notice annuelle, son dernier aperçu du fonds déposé, ses derniers états financiers intermédiaires et annuels et ses plus récents rapports de la direction sur le rendement du fonds. Vous pouvez obtenir des exemplaires de ces documents de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- en accédant au site Web de la Gamme de Fonds Quadrus à l'adresse www.gammedefondsquadrus.com ou au site Web de Mackenzie au www.placementsmackenzie.com;
- en accédant au site Web de SEDAR au www.sedar.com;
- en transmettant un courriel à Mackenzie à service@mackenzieinvestments.com;
- en communiquant avec Mackenzie sans frais pendant les heures d'ouverture de bureau au 1 800 387-0615 (service bilingue), au 1 800 387-0614 (service en anglais de l'extérieur de Toronto), au 416 922-3217 (service en anglais de Toronto) ou au 1 888 465-1668 (service aux investisseurs asiatiques);
- en envoyant une demande par télécopieur à Mackenzie au 416 922-5660 ou sans frais au 1 866 766-6623;
- en envoyant une demande à Mackenzie par la poste au 180 Queen Street West, Toronto (Ontario) M5V 3K1.

Attestations

Le contenu de la présente circulaire et son envoi ont été approuvés par le conseil d'administration de Corporation Financière Mackenzie, en sa qualité de gestionnaire des Fonds.

Par ordre du conseil d'administration de Corporation Financière Mackenzie, en qualité de gestionnaire des Fonds

Par : 
Rhonda Goldberg
Secrétaire

Le contenu de la présente circulaire et son envoi ont été approuvés par le conseil d'administration de Corporation Financière Capital Mackenzie.

Par ordre du conseil d'administration de Corporation Financière Capital Mackenzie

Par : 
Nick Westlind
Secrétaire

Le contenu de la présente circulaire et son envoi ont été approuvés par le conseil d'administration de Société de Placement Multi-Catégories.

Par ordre du conseil d'administration de Société de Placement Multi-Catégories.

Par :



Nick Westlind
Secrétaire

Le 17 décembre 2018

ANNEXE A – RÉSOLUTIONS

Fusion proposée du Fonds d'obligations à court terme (Portico) avec le Fonds du marché monétaire

Résolution du Fonds d'obligations à court terme (Portico)

ATTENDU QUE les investisseurs du Fonds d'obligations à court terme (Portico) (le « **Fonds** ») souhaitent adopter une résolution approuvant la fusion du Fonds avec le Fonds du marché monétaire (le « **Fonds prorogé** »);

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- la fusion du Fonds avec le Fonds prorogé, comme elle est décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 17 décembre 2018, est approuvée;
- Corporation Financière Mackenzie peut, à son appréciation, sans autre approbation des investisseurs du Fonds, retarder la mise en œuvre de ce changement ou décider de ne pas le mettre en œuvre, si elle juge que cette décision est dans l'intérêt des investisseurs;
- tout dirigeant ou administrateur de Corporation Financière Mackenzie est par les présentes autorisé à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités qui sont nécessaires ou souhaitables pour mettre en œuvre les mesures décrites précédemment.

Fusion proposée du Fonds d'obligations à rendement réel (Portico) avec le Fonds d'obligations de base (Portico)

Résolution du Fonds d'obligations à rendement réel (Portico)

ATTENDU QUE les investisseurs du Fonds d'obligations à rendement réel (Portico) (le « **Fonds** ») souhaitent adopter une résolution approuvant la fusion du Fonds avec le Fonds d'obligations de base (Portico) (le « **Fonds prorogé** »);

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- la fusion du Fonds avec le Fonds prorogé, comme elle est décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 17 décembre 2018, est approuvée;
- Corporation Financière Mackenzie peut, à son appréciation, sans autre approbation des investisseurs du Fonds, retarder la mise en œuvre de ce changement ou décider de ne pas le mettre en œuvre, si elle juge que cette décision est dans l'intérêt des investisseurs;
- tout dirigeant ou administrateur de Corporation Financière Mackenzie est par les présentes autorisé à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités qui sont nécessaires ou souhaitables pour mettre en œuvre les mesures décrites précédemment.

Fusion proposée de la Catégorie Actions canadiennes avec la Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)

Résolution de la Catégorie Actions canadiennes

ATTENDU QUE les investisseurs de la Catégorie Actions canadiennes (le « **Fonds** ») souhaitent adopter une résolution approuvant la fusion du Fonds avec la Catégorie Dividendes canadiens (Laketon) (le « **Fonds prorogé** »);

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- la fusion du Fonds avec le Fonds prorogé, comme elle est décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 17 décembre 2018, est approuvée;
- Corporation Financière Mackenzie peut, à son appréciation, sans autre approbation des investisseurs du Fonds, retarder la mise en œuvre de ce changement ou décider de ne pas le mettre en œuvre, si elle juge que cette décision est dans l'intérêt des investisseurs;
- tout dirigeant ou administrateur de Corporation Financière Mackenzie est par les présentes autorisé à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités qui sont nécessaires ou souhaitables pour mettre en œuvre les mesures décrites précédemment.

Résolution de la Catégorie Dividendes canadiens (Laketon)

ATTENDU QUE les investisseurs de la Catégorie Dividendes canadiens (Laketon) (le « **Fonds** ») souhaitent adopter une résolution approuvant la fusion de la Catégorie Actions canadiennes (le « **Fonds en dissolution** ») avec le Fonds;

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- la fusion du Fonds en dissolution avec le Fonds, comme elle est décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 17 décembre 2018, est approuvée;
- Corporation Financière Mackenzie peut, à son appréciation, sans autre approbation des investisseurs du Fonds, retarder la mise en œuvre de ce changement ou décider de ne pas le mettre en œuvre, si elle juge que cette décision est dans l'intérêt des investisseurs;
- tout dirigeant ou administrateur de Corporation Financière Mackenzie est par les présentes autorisé à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités qui sont nécessaires ou souhaitables pour mettre en œuvre les mesures décrites précédemment.

Fusion proposée de la Catégorie Titres spécialisés nord-américains avec la Catégorie Mackenzie Croissance moyennes capitalisations américaines

Résolution de la Catégorie Titres spécialisés nord-américains

ATTENDU QUE les investisseurs de la Catégorie Titres spécialisés nord-américains (le « **Fonds** ») souhaitent adopter une résolution approuvant la fusion du Fonds avec la Catégorie Mackenzie Croissance moyennes capitalisations américaines (le « **Fonds prorogé** »);

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIIT :

- la fusion du Fonds avec le Fonds prorogé, comme elle est décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 17 décembre 2018, est approuvée;
- Corporation Financière Mackenzie peut, à son appréciation, sans autre approbation des investisseurs du Fonds, retarder la mise en œuvre de ce changement ou décider de ne pas le mettre en œuvre, si elle juge que cette décision est dans l'intérêt des investisseurs;
- tout dirigeant ou administrateur de Corporation Financière Mackenzie est par les présentes autorisé à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités qui sont nécessaires ou souhaitables pour mettre en œuvre les mesures décrites précédemment.

Résolution de la Catégorie Mackenzie Croissance moyennes capitalisations américaines

ATTENDU QUE les investisseurs de la Catégorie Mackenzie Croissance moyennes capitalisations américaines (le « **Fonds** ») souhaitent adopter une résolution approuvant la fusion de la Catégorie Titres spécialisés nord-américains (le « **Fonds en dissolution** ») avec le Fonds;

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIIT :

- la fusion du Fonds en dissolution avec le Fonds, comme elle est décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 17 décembre 2018, est approuvée;
- Corporation Financière Mackenzie peut, à son appréciation, sans autre approbation des investisseurs du Fonds, retarder la mise en œuvre de ce changement ou décider de ne pas le mettre en œuvre, si elle juge que cette décision est dans l'intérêt des investisseurs;
- tout dirigeant ou administrateur de Corporation Financière Mackenzie est par les présentes autorisé à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités qui sont nécessaires ou souhaitables pour mettre en œuvre les mesures décrites précédemment.

Fusion proposée de la Catégorie Actions américaines et internationales avec la Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) (*auparavant*, Catégorie Actions mondiales (Setanta))**Résolution de la Catégorie Actions américaines et internationales**

ATTENDU QUE les investisseurs de la Catégorie Actions américaines et internationales (le « **Fonds** ») souhaitent adopter une résolution approuvant la fusion du Fonds avec la Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) (le « **Fonds prorogé** »);

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIIT :

- la fusion du Fonds avec le Fonds prorogé, comme elle est décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 17 décembre 2018, est approuvée;

- Corporation Financière Mackenzie peut, à son appréciation, sans autre approbation des investisseurs du Fonds, retarder la mise en œuvre de ce changement ou décider de ne pas le mettre en œuvre, si elle juge que cette décision est dans l'intérêt des investisseurs;
- tout dirigeant ou administrateur de Corporation Financière Mackenzie est par les présentes autorisé à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités qui sont nécessaires ou souhaitables pour mettre en œuvre les mesures décrites précédemment.

Résolution de la Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) (*auparavant*, Catégorie Actions mondiales (Setanta))

ATTENDU QUE les investisseurs de la Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) (le « **Fonds** ») souhaitent adopter une résolution approuvant la fusion de la Catégorie Actions américaines et internationales (le « **Fonds en dissolution** ») avec le Fonds;

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- la fusion du Fonds en dissolution avec le Fonds, comme elle est décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 17 décembre 2018, est approuvée;
- Corporation Financière Mackenzie peut, à son appréciation, sans autre approbation des investisseurs du Fonds, retarder la mise en œuvre de ce changement ou décider de ne pas le mettre en œuvre, si elle juge que cette décision est dans l'intérêt des investisseurs;
- tout dirigeant ou administrateur de Corporation Financière Mackenzie est par les présentes autorisé à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités qui sont nécessaires ou souhaitables pour mettre en œuvre les mesures décrites précédemment.

Fusion proposée de la Catégorie Titres spécialisés américains et internationaux avec la Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) (*auparavant*, Catégorie Actions mondiales (Setanta))

Résolution de la Catégorie Titres spécialisés américains et internationaux

ATTENDU QUE les investisseurs de la Catégorie Titres spécialisés américains et internationaux (le « **Fonds** ») souhaitent adopter une résolution approuvant la fusion du Fonds avec la Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) (le « **Fonds prorogé** »);

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- la fusion du Fonds avec le Fonds prorogé, comme elle est décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 17 décembre 2018, est approuvée;
- Corporation Financière Mackenzie peut, à son appréciation, sans autre approbation des investisseurs du Fonds, retarder la mise en œuvre de ce changement ou décider de ne pas le mettre en œuvre, si elle juge que cette décision est dans l'intérêt des investisseurs;

- tout dirigeant ou administrateur de Corporation Financière Mackenzie est par les présentes autorisé à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités qui sont nécessaires ou souhaitables pour mettre en œuvre les mesures décrites précédemment.

Résolution de la Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) (*auparavant*, Catégorie Actions mondiales (Setanta))

ATTENDU QUE les investisseurs de la Catégorie Actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) (le « **Fonds** ») souhaitent adopter une résolution approuvant la fusion de la Catégorie Titres spécialisés américains et internationaux (le « **Fonds en dissolution** ») avec le Fonds;

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- la fusion du Fonds en dissolution avec le Fonds, comme elle est décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 17 décembre 2018, est approuvée;
- Corporation Financière Mackenzie peut, à son appréciation, sans autre approbation des investisseurs du Fonds, retarder la mise en œuvre de ce changement ou décider de ne pas le mettre en œuvre, si elle juge que cette décision est dans l'intérêt des investisseurs;
- tout dirigeant ou administrateur de Corporation Financière Mackenzie est par les présentes autorisé à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités qui sont nécessaires ou souhaitables pour mettre en œuvre les mesures décrites précédemment.

Fusion proposée du Fonds de valeur américain (Gestion des capitaux London) avec le Fonds de valeur américain (Putnam)

Résolution du Fonds de valeur américain (Gestion des capitaux London)

ATTENDU QUE les investisseurs du Fonds de valeur américain (Gestion des capitaux London) (le « **Fonds** ») souhaitent adopter une résolution approuvant la fusion du Fonds avec le Fonds de valeur américain (Putnam) (le « **Fonds prorogé** »);

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- la fusion du Fonds avec le Fonds prorogé, comme elle est décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 17 décembre 2018, est approuvée;
- Corporation Financière Mackenzie peut, à son appréciation, sans autre approbation des investisseurs du Fonds, retarder la mise en œuvre de ce changement ou décider de ne pas le mettre en œuvre, si elle juge que cette décision est dans l'intérêt des investisseurs;
- tout dirigeant ou administrateur de Corporation Financière Mackenzie est par les présentes autorisé à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités qui sont nécessaires ou souhaitables pour mettre en œuvre les mesures décrites précédemment.